ENTRE ANCRAGE ET ITINÉRANCE

De nouveaux modes d'habiter le voyage en Gironde

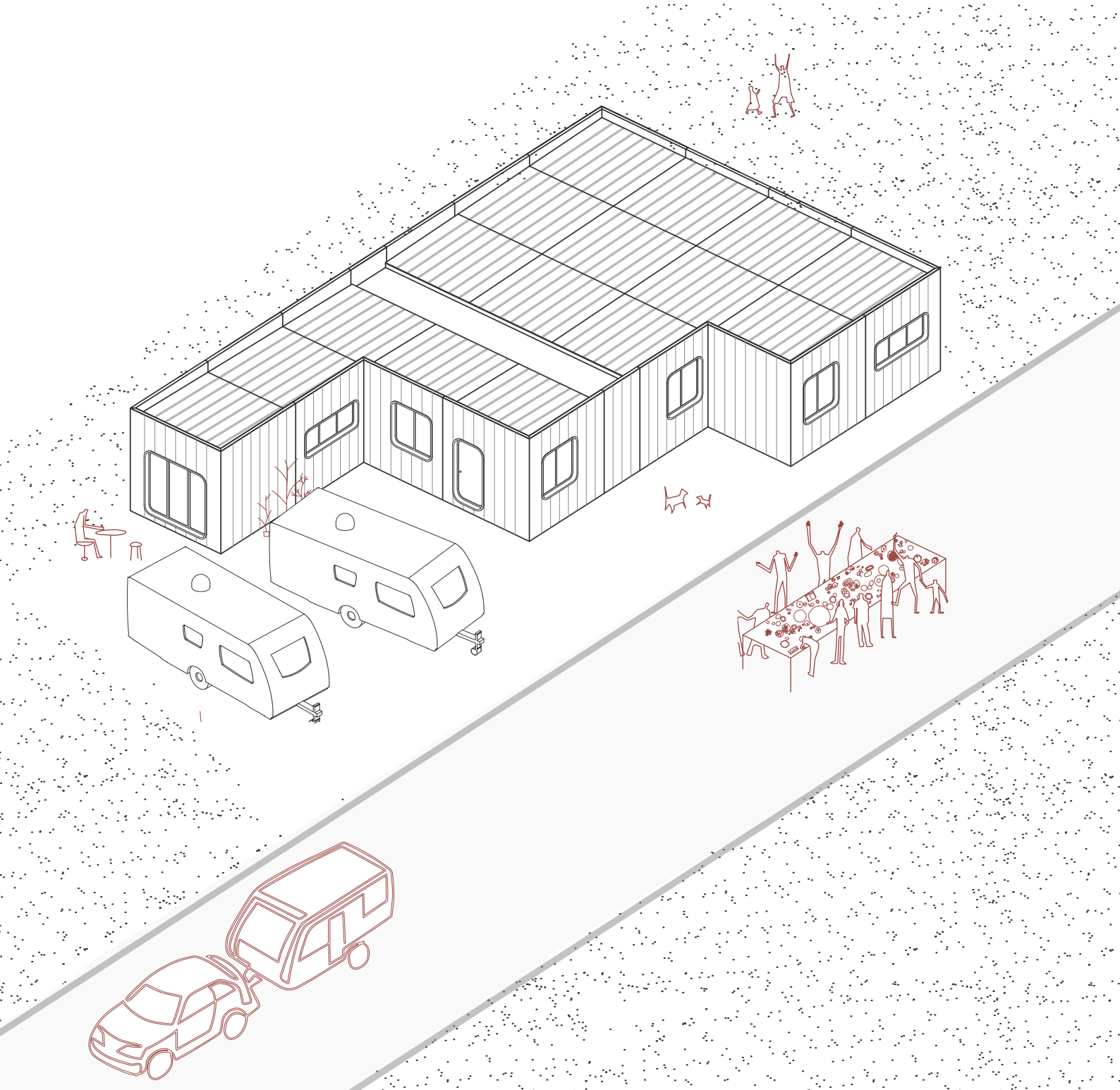

ENTRE ANCRAGE ET ITINÉRANCE

De nouveaux modes d'habiter le voyage en Gironde

Rapport final de projet collectif
Sciences Po Bordeaux / ensapBx
Sur une commande du Département de la Gironde
Délivré en Décembre 2019
Couverture: Production propre

L'ÉQUIPE

Étudiants du Master "Stratégies et Gouvernances Métropolitaines" (Sciences Po Bordeaux) :

Charlotte HEMERY
Roxane HUBERT
Élisa HUIBAN
Lucie VEGRINNE

Étudiants du Master "Intelligence et Architecture des Territoires" (EnsapBx) :

Félix-Antoine BOUCHARD-CÔTÉ
Thibault DELAGE
Anaïs LE TEUFF
Fabienne NAL
Florent PONNOUSSAMY

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier notre commanditaire le Département de la Gironde notamment Mylène Congé pour son soutien tout au long de notre projet.

Nos remerciements également à notre tutrice Julie Clerc du Forum urbain pour son aide précieuse et son suivi de notre travail depuis maintenant un an; Gilles Pinson et Stéphane Hirschberger pour leur encadrement; Hélène Beaupère, directrice de l'ADAV33 et toute l'équipe de l'association pour leur accueil chaleureux et le partage de leur expérience de terrain; Emmanuel Nadal, Gaëlla Loiseau, Philippe Rix et Julien Beller pour leur expertise et leur temps; la mairie de Mérignac et de Castres-Gironde, l'association Manouches-en-Graves, Gironde Habitat, Habitat & Humanisme et les archives départementales pour les informations qu'ils nous ont fournies ; et enfin tous les membres de la communauté des gens du voyage dont nous avons récolté les témoignages et qui nous ont partagé une partie de leur quotidien et de leur intimité.

SOMMAIRE

INTRODUCTION .....p. 8

1. LA GIRONDE: UNE TERRE D'ACCUEIL AU FORT POTENTIEL

1. Contexte – Les enjeux de l'accueil et l'habitat des gens du voyage en Gironde .....**p. 12**
2. Un panel de dispositifs d'accueil et d'habitat insuffisant .....**p. 14**
3. A la rencontre des gens du voyage – Portraits ...**p. 15**

2. UN SÉJOUR À LA MAISON: UNE TRANSITION RÉSIDENTIELLE ADAPTÉE AUX GENS DU VOYAGE

1. H.O.M.E : l'Habitat pour une Offre Modulaire Evolutive .....**p. 22**
2. La faisabilité de l'habitat expérimental HOME ..**p. 34**

3.UNE ÉTAPE DANS LE VOYAGE: LES AIRES D'ACCUEIL "POP-UP"

1. Innover et amplifier les dispositifs d'accueil **.....p. 50**
2. Conditions de faisabilité des aires "pop-up" **....p. 59**

CONCLUSION .....p. 76

BIBLIOGRAPHIE .....p. 80

ANNEXES .....p. 84

INTRODUCTION

En janvier 2018 a été lancé ce projet collectif réunissant un groupe d'étudiants pluridisciplinaires provenant de l'Ecole Normale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ensapBx) et de Sciences Po Bordeaux, suite à la commande du Département de la Gironde. Cette dernière partait de plusieurs constats initiaux : d'une part, la tendance croissante du phénomène de sédentarisation des gens du voyage sur le territoire et la nécessité de mieux accompagner les parcours résidentiels de cette population émettant le souhait de se sédentariser ; et d'autre part, les limites des dispositifs d'accueil existants, dont la vocation initiale d'accueil est remise en cause aujourd'hui.
Au vu de ce contexte, l'étude commanditée par le Conseil Départemental comportait deux principaux volets :
1. Un premier portant sur l'**amélioration du dispositif actuel d'accueil**. Pour la plupart construites avant les années 2010, les aires ont aujourd'hui besoin d'être rénovées. Au-delà de la remise à niveau des équipements, le Département souhaite engager une réflexion sur les besoins exprimés par les gens du voyage.
2. Un second portant sur les solutions à imaginer pour **répondre au souhait de sédentarisation** exprimé par de plus en plus de familles, et auquel il est difficile de répondre efficacement avec les outils existants.

Ce rapport final fait suite à un écrit intermédiaire présenté en juin 2019, lequel consistait en un diagnostic territorial et une analyse des enjeux liés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage en Gironde mais aussi aux niveaux national et européen. L'étude au premier semestre s'est faite à l'appui de recherches, de divers entretiens, de la réalisation d'un benchmark national et européen et de l'étude approfondie de trois terrains d'études (Le Chemin des limites-La Belle Etape à Castres-Gironde, l'aire d'accueil de Sèves à Toulenne et l'aire de la Chaille à Mérignac). Ce premier temps du projet collectif a permis de présenter

des problématiques à la fois similaires et complémentaires sur les terrains étudiés ainsi qu'un projet architectural d'habitat évolutif. Au vu de la situation récurrente sur le territoire girondin d'un ancrage des populations voyageuses sur les aires d'accueil, il est ressorti des échanges avec le Département d'approfondir les pistes de solutions présentées pour améliorer les conditions d'habitat de ces groupes sédentarisés sur les aires d'accueil. Deux notions clés sont ressorties de ce travail préliminaire comme devant guider le deuxième volet de cette étude : l'adaptabilité et l'évolutivité des solutions d'accueil et d'habitat. Ce rapport final poursuit ainsi une visée opérationnelle, en présentant deux propositions principales afin de répondre aux interrogations du Département.

Avant de présenter en détail ces propositions, la première partie de ce rapport final reprend les **éléments de contexte clés** relatifs aux enjeux d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire girondin, sur lesquels nous avons appuyé nos réflexions. L'intitulé de la commande du Département étant centré sur l'enjeu de la "sédentarisation", les recherches ont d'abord porté sur une solution d'habitat pour les gens du voyage. Ainsi, la deuxième partie de ce rapport porte sur la conception d'un **projet d'habitat modulaire et modulable** permettant d'accompagner les parcours résidentiels des familles voyageuses souhaitant se sédentariser. Enfin, la troisième partie de ce rapport porte sur les innovations pouvant être apportées à l'accueil des gens du voyage avec la proposition de créer des e**spaces d'accueil temporaires**.

Ces deux propositions sont le fruit d'une méthode de travail pluri-dimensionnelle, dans une certaine continuité avec celle du premier semestre alliant recherches, entretiens et études de terrain. Ce deuxième semestre s'est néanmoins voulu plus ambitieux sur les études de terrain notamment grâce à un contact établi depuis janvier dernier avec les familles de la Chaille :
- Un **travail de terrain** a été mené sur l'aire d'accueil de la Chaille à Mérignac, où nous avons adopté une démarche de consultation participative avec des habitants rendue possible grâce à une relation établie dès le premier semestre. Nous avons ainsi pu

échanger avec eux autour du projet d'habitat modulaire que nous proposons.

- Des **études de terrain complémentaires** sont venues en appui à la réflexion (terrain familial de Cenon, campements spontanés sur le campus universitaire)
- **8 entretiens** avec différents acteurs spécialisés (associations, chercheurs, architectes) sur la question des gens du voyage ou proposant des solutions innovantes en matière d'accueil et d'habitat. La liste des entretiens est disponible en annexe de ce rapport.
- **Une revue de littérature** sur les enjeux d'accueil et d'habitat de publics précaires
- **Un benchmarking de solutions d'accueil et d'habitat** mises en place pour d'autres publics vulnérables

1. LA GIRONDE : UNE TERRE D'ACCUEIL AU FORT POTENTIEL

1. Contexte – Les enjeux de l'accueil et l'habitat des gens du voyage en Gironde

Entre ancrage et mobilité, les gens du voyage font partie intégrante de la société française mais sont souvent relégués à la marge des priorités politiques. Présents depuis plus de 6 siècles en France, les populations nomades dénommées officiellement «gens du voyage» représentent aujourd'hui environ 400 000 personnes sur le territoire métropolitain[1]. Populations encore voyageuses ou sédentarisées, les gens du voyage sont un groupe de personnes caractérisé avant tout par un mode d'habitat privilégié en caravane. Au-delà de cette forme d'habitat mobile, ce sont aussi leur sentiment d'appartenance au monde du voyage et leur mode de vie en famille élargie qui en font un public particulier[2]. D'origines culturelles et ethniques diverses et variées, les gens du voyage ne sont pas un groupe ethnique, mais des personnes aux besoins spécifiques. Les gens du voyage sont avant tout des Françaises et Français qui aspirent aux mêmes droits que ceux attribués à leurs concitoyens.

A l'échelle nationale, un outillage législatif et réglementaire a été développé ces dernières années afin d'apprivoiser le nomadisme en France (lois Besson I et II, loi SRU, Circulaire de 2003, loi NOTRe, loi MAPTAM, loi Egalité et Citoyenneté notamment)[3]. Ces textes de loi s'appuient sur les échelles de gouvernance infranationales, avec les lois NOTRe et MAPTAM qui confèrent aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage tandis que les Départements sont compétents

1 - Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (2013). Les « gens du voyage » en France.

2 - CHAUCHET Stéphanie (2017). L'habitat des gens du voyage ou le mode d'habitat permanent en résidence mobile Etudes Tsiganes, 61-62(2), 2017, pp. 84-123

3 - Voir encadré «Retour sur 50 ans de lois encadrant l'accueil et l'habitat des gens du voyage» du Rendu Intermédiaire, p.18 et 19

en matière d'habitat pour les publics spécifiques et les personnes défavorisées. Il est à noter que, si une grande partie des gens du voyage habitent encore dans des caravanes, ces dernières ne sont pas reconnues comme un «habitat» par le droit français, un point qui exclut donc les voyageurs des droits fondamentaux en matière d'habitat. Et si traditionnellement les gens du voyage ont un mode de vie nomade, beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui sédentarisés ou semi-sédentarisés sur des territoires spécifiques, avec des points d'ancrage et une pratique de mobilité une partie de l'année, avec la particularité de conserver leur habitat traditionnel en caravane.

Avec 13 000 gens du voyage ancrés sur son territoire[4], la Gironde est un des départements français qui accueille le plus de gens du voyage en France. Plus grand département de France, la Gironde attire les voyageurs du fait, notamment, de la forte présence d'activités saisonnières attractives pour les gens du voyage, telles que la viticulture[5]. En outre, la Gironde est une étape historique dans le voyage de certains groupes nomades en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle, et demeure, malgré la forte diminution des voyageurs pèlerins, un point d'intérêt traditionnel pour les gens du voyage. Une des particularités du territoire girondin est l'ancrage de longue durée de certains groupes voyageurs. Cet ancrage s'observe soit sur des aires d'accueil initialement prévues pour un accueil de courte durée, soit de manière illicite sur des terrains non prévus au stationnement des gens du voyage. L'ancrage des gens du voyage est réparti de façon inégale sur le territoire, avec une forte concentration autour de la métropole bordelaise, du fait de l'attractivité de la métropole en termes d'accès à l'emploi et équipements et services publics (école, hôpitaux...)[6]. Néanmoins, malgré les 230 places en aires d'accueil déjà réalisées sur la métropole, de nombreux stationnements illicites demeurent, estimés à 389 pour le secteur de Bordeaux et à 564 pour l'ensemble du département dans le dernier SDAHGV (Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage). Une pénurie chronique d'équipements d'accueil touche le département girondin, puisque seuls 71% des équipements d'accueil prévus dans le SDAHGV[7] ont été réalisés à ce jour, avec de fortes disparités en fonction des secteurs[8]. Les réticences de certaines communes et de la

4 - Chiffre estimé par l'ADAV33

5 - FNASAT (2017). Ancrage et besoins des habitats permanents de résidence mobile: Analyse nationale des politiques départementales. Mars 2017

6 - CHAUCHET Stéphanie (2017). L'habitat des gens du voyage ou le mode d'habitat permanent en résidence mobile. Etudes Tsiganes, 61-62(2), 2017, pp. 84-123

7 - Conseil Général de la Gironde (2019) Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage Gironde 2019 - 2024

8 - Voir Figure 10 «Carte des équipements d'accueil publics pour les gens du voyage en Gironde» du Rendu Intermédiaire, p.32

population à la création de nouvelles aires d'accueil sont de véritables obstacles à l'amélioration des conditions d'accueil et d'habitat sur le département. En outre, le stationnement de long terme sur les aires d'accueil vient renforcer la saturation des dispositifs d'accueil temporaire sur le territoire girondin, contraignant des groupes de passage à stationner en dehors des dispositifs d'accueil prévus à cet effet.

2. Un panel de dispositifs d'accueil et d'habitat insuffisant

Le schéma suivant (Fig.1) fait un état des lieux actuel des différents dispositifs d'accueil et d'habitat en place sur le territoire girondin et met en exergue le fait que certaines personnes en sont exclues ou peu prises en compte. Aujourd'hui, il existe trois types de solutions d'habitat pour les gens du voyage : l'aire d'accueil, le terrain familial et l'habitat adapté. Ces trois solutions correspondent à différents types de besoins des gens du voyage mais également à différents degrés de sédentarisation. Le premier correspond à un besoin de voyageurs lors de leurs haltes; le second répond à une demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un point d'habitat fixe sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année ; et enfin le troisième est destiné à accueillir des familles ne souhaitant ou ne pouvant plus voyager sauf de manière occasionnelle, mais qui souvent désirent garder la caravane.

Dispositifs existants	Habitat adapté	Terrain familial	Aire d'accueil	Campements illicites
Niveaux d'équipement	Cuisine Salon Salle de bain/sanitaires Chambres Jardin 1 emplacement caravane	Salle de vie Bloc sanitaire Jardin 1 emplacement caravane	Bloc sanitaire Emplacements caravanes	Aucun équipement Branchements eau et électricité illicites
Terrains observés	La Belle Etape *Castres-Gironde*	Terrain Familial de Cenon - Artigues *Artigues*	Aire de la Chaille *Mérignac* Aire de Sèves *Toulenne*	Chemin des Limites *Castres-Gironde* Campus universitaire *Pessac*
Solutions observées	Sédentaires +++	Sédentaires ++	Voyageurs + Sédentaires +++	Voyageurs +++ Errance forcée Sédentaires +++

Fig 1 : Des dispositifs d'accueil et d'habitat variés mais insuffisants

3. A la rencontre des gens du voyage – Portraits

PESSAC – Campus Universitaire:

Monique[9]

Monique et sa famille viennent sur le campus depuis plus de 60 ans, "mes ancêtres s'arrêtaient ici quand ils voyageaient en direction de Saint-Jacques-de-Compostelle". Aujourd'hui, la famille de Monique ne voyage plus aussi loin, en raison du coût élevé de l'essence, mais aussi parce que son mari travaille sur les marchés alentours et pour

9 - Tous les noms sont inventés pour préserver l'anonymat des personnes interrogées.

permettre aux enfants d'être scolarisés. Au-delà de l'affinité historique de la famille de Monique pour le campus, le site est idéalement situé à proximité de plusieurs lieux d'intérêt : "les enfants sont scolarisés à l'Ecole Saint-Genès, nous fréquentons l'église évangélique «Vie et Lumière» qui est située derrière la Gare Saint-Jean, et puis les jeunes peuvent aller au centre-ville facilement grâce au tramway". La clinique mutualiste à proximité permet aussi à Monique de prendre soin de ses parents âgés. Monique aimerait pouvoir stationner à proximité de Bordeaux de manière pérenne pendant l'hiver. Faute de place disponible dans les aires d'accueil de la métropole, elle est contrainte de stationner de manière illicite autour de la métropole : "on voyage entre ici, Villenave d'Ornon et Bègles". Monique nous a aussi confié trouver les aires d'accueil mal adaptées : "les aires d'accueil sont souvent excentrées, proches des déchetteries ou de routes passantes, nous on veut être près de la ville". Monique aimerait bien pouvoir passer l'hiver sur le campus, avant de reprendre la route l'été. Mais la police viendra rapidement les expulser, et elle devra à nouveau trouver un lieu pour stationner quelques temps, et ainsi de suite tout au long de l'année. "Je suis Française, ma maison c'est ma caravane, je n'ai que ça, donc je n'accepte pas le rejet systématique de mon mode de vie"[10].

10 - Monique. Installation de Gens du Voyage sur le Campus Universitaire de Pessac-Talence. [entretien], Pessac, 18 octobre 2019.

11 - Famille Paloise. Installation de Gens du Voyage sur le Campus Universitaire de Pessac-Talence. [entretien], Pessac, 18 octobre 2019.

Une Famille Paloise

"Nous venons de Pau, mais on a dû venir d'urgence à Bordeaux pour soigner un membre de notre famille". Cette famille composée d'un couple, de 3 enfants et d'une grand-mère, stationne habituellement sur les aires d'accueil autour de Pau durant l'hiver et voyage pendant l'été. Exceptionnellement, la famille a dû se rendre à Bordeaux afin d'hospitaliser un membre de sa famille à l'hôpital Pellegrin. "Il n'y a pas de place sur les aires d'accueil, on a été obligé de venir ici, on avait entendu que des gens s'étaient installés ici". La famille vient d'arriver et s'est installée en marge du campement des gens du voyage et n'est donc ni raccordée à l'eau, ni à l'électricité. "C'est sale ici, il y a beaucoup de déchets et on a les pieds dans la boue"[11].

MERIGNAC – Aire d'accueil de la Chaille :

La Famille Massias

Jean-Paul Massias et sa famille sont installés sur l'aire de la Chaille à Mérignac depuis 2002. Avant 2002, la famille voyageait beaucoup, au fil des saisons d'emploi. "J'ai cueilli les fraises en Dordogne, ramassé les huîtres sur l'Île-de-Ré, le raisin dans le médoc" nous raconte Jean-Paul. "Puis, quand on a eu des enfants, on a voulu se poser, pour qu'ils puissent aller à l'école". Cela fait donc 17 ans que la famille habite sur l'aire de la Chaille : "on ne veut pas perdre notre place, donc on ne bouge plus. J'aimerais bien pouvoir voyager à nouveau, le voyage ça casse la monotonie de la vie, on va voir ailleurs, d'autres gens, mais on a peur de perdre notre place sur l'aire. Alors on reste". La famille doit tout de même quitter l'aire chaque mois d'août, quand celle-ci est en rénovation, mais y revient systématiquement. "On a essayé d'aller vivre dans une maison, mais ça nous a pas plu, on avait plus la famille autour de nous, et la "place" nous manquait". "La place", c'est comme ça que la famille Massias désigne l'aire de la Chaille.

Aujourd'hui, Jean-Paul vit toujours dans sa caravane, mais a investi le petit espace du bloc sanitaire, récemment construit sur l'aire l'année dernière, en le transformant en petit salon/cuisine. "Mais c'est mal isolé, il y fait froid en hiver et chaud en été, et la fenêtre ne s'ouvre même pas, alors ça devient humide et on paye beaucoup en électricité du fait de la mauvaise isolation". La femme de Jean-Paul, qui a récemment participé à une réunion organisé par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et Bordeaux Métropole sur le projet de transformer une partie de l'aire en terrains familiaux, trouve que cette idée répondrait parfaitement à leur situation. "S'ils ont fait ces logements pour ces familles, pourquoi pas pour nous? On aimerait bien avoir une petite maison à nous pour pouvoir y revenir après nos voyages"[12].

12 - Massias, Jean-Paul. Etude de terrain à l'aire de la Chaille. [entretien], Mérignac, 13 octobre 2019.

Leur fils, **Pierre Massias,** s'est lui installé depuis quelques années dans une maison à Saint-Jean-d'Illac avec sa femme et leurs trois enfants. Pierre est aujourd'hui auto-entrepreneur et propose ses services de peinture dans le secteur du bâtiment : "j'ai arrêté l'école au début du collège". Après leur mariage, Pierre et sa femme ont vécu pendant

huit ans dans une caravane sur l'aire de la Chaille. "Mais on voulait offrir plus de confort à nos quatre enfants en nous installant dans une maison en dur. Mais nos enfants, surtout la grande, ne se sont toujours pas habitués à vivre en maison, et demandent à revenir presque tous les jours à la place". Pour l'épouse de Pierre, cette aire est très bien située, "l'aire est proche de supermarchés, de l'arrêt de bus, de la nature, les enfants peuvent aller au parc du Bourgailh et la déchetterie n'est pas trop proche". Mais davantage de confort dans l'habitat des occupants de l'aire serait grandement souhaitable. "On sait par contre que si nous on respecte les aménagements de l'aire, il y a aussi beaucoup d'autres occupants qui ne sont pas respectueux, qui sont sales ou qui cassent"[13].

13 - Massias, Pierre. Etude de terrain à l'aire de la Chaille. [entretien], Mérignac, 13 octobre 2019.

TOULENNE – Aire d'accueil de Sèves :

14 - Roger. Visite de l'aire de Toulenne. [entretien] Toulenne, 18 avril 2019.

Roger

Roger, qui a une soixantaine d'années, occupe l'aire de Toulenne de façon permanente. Il a choisi de vivre à l'écart des pôles de l'aire, afin de recréer l'ambiance boisée et champêtre qu'il a connu avant que l'aire ne soit rénovée en 2007 "J'aime bien vivre au milieu de la nature". C'est le plus ancien habitant de l'aire. "Avant, je travaillais l'osier. Maintenant, je me suis construit une cabane où je dors. Je préférais l'aire avant les rénovations, je vivais au milieu des champs, de la forêt, entouré de la nature. J'aimerais bien voyager encore, mais je n'ai pas de permis de conduire. Alors je reste ici, à Toulenne"[14].

CASTRES-GIRONDE – La Belle Etape :

Marie

Marie, son mari et leurs enfants sont originaires du chemin des limites, mais ont obtenu une maison à la Belle Etape où ils vivent actuellement. "On vit mieux ici que sur le chemin. C'est propre, on a l'eau, l'électricité." Mais leur adaptation dans la maison a été compliquée. "On est repartis sur le chemin plusieurs fois, et on est revenus plusieurs fois à la Belle Etape, ça a été dur de quitter la famille qui est restée sur le chemin". La famille de Marie avait initialement été installée dans le plus grand des logements de la Belle Etape, un T6

à vocation intergénérationnelle, mais “vivre avec mes beaux-parents, c’était compliqué, donc on est parti pour une plus petite maison”. Marie et sa famille habitent à présent dans un logement T4. “Mais les enfants ne sont pas bien habitués à la maison, ils dorment encore avec nous, tous dans la même pièce”[15].

15 - Marie. Le Chemin des Limites et la Belle Etape. [entretien] Castres-Gironde, 15 avril 2019.

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Terrain familial :

Lucas et Sarah, sa mère

Sarah et son mari ont 7 enfants, dont Lucas, 15 ans. Ils ont toujours vécu sur l’aire d’accueil de La Chaille à Mérignac, mais quand l’opportunité de changer d’emplacement s’est présentée avec la création du terrain familial à Cenon, ils l’ont saisie. Car la vie sur “la place” avait changé avec l’arrivée de nouvelles familles nomades qui n’y restaient pas longtemps et ne respectaient pas les installations. Le changement n’a pas été facile, parce que “la place, c’était notre famille. Ça faisait 12 ans que j’y étais. Mais c’est sûr que c’était plus possible là-bas”. Changer de lieu de vie et quitter leurs voisins de la Chaille a été plus difficile pour eux que de s'adapter au terrain familial. Sarah avait déjà vécu dans un appartement au 4ème étage d'un immeuble à Pessac puis dans une maison de 4 chambres donc l’adaptation à l’habitat en terrain familial n’a pas été trop dur. Pour Lucas et son petit frère, c’est aussi le changement de lieu qui a été difficile, si bien qu’un de ses petits frères est toujours scolarisé à Mérignac pour ne pas avoir à quitter ses copains. Le passage à un habitat en dur n’a donc pas été particulièrement difficile, même si tous regrettent qu’il soit si petit : “C’est compliqué parce que même si les adultes dorment dans les caravanes, les enfants dorment dans la maison, et c’est vraiment petit. Je sais pas pourquoi ils ont pas fait des chambres fermées, nous c’est ce qu’on voudrait. Et le terrain extérieur aussi est petit, parce qu’il y a toujours un de nos fils et sa famille qui viennent nous rendre visite, mais on ne peut mettre que 2 caravanes devant chez nous. Il faudrait aussi mettre une grande fenêtre jusqu’au sol sur le devant de la maison, pour qu’on puisse voir ce qu’il se passe”. Sarah envisage même d’abandonner la vie dans la caravane “Vous savez, j’ai vécu en appartement et en maison déjà. Je voudrais une vraie maison, avec des chambres, même sans la caravane, je m’en fiche”[16].

16 - Lucas et Sarah. Cenon-Artigues: les terrains familiaux. [entretien], Artigues 29 novembre 2019.

17 - Sophie. Cenon-Artigues: les terrains familiaux. [entretien], Artigues 29 novembre 2019.

Sophie et un groupe de femmes

Sophie vivait déjà sur ce terrain dans sa caravane, avant qu'il ne devienne un terrain familial, dans sa caravane. Elle raconte les conditions de vie de l'époque, en les comparant avec celles sur le terrain familial : "On vivait dans la caravane, le maire nous avait installé une douche et un boîtier pour l'électricité. On payait pas l'eau ni l'électricité avant, maintenant oui. C'est sûr que la maison c'est mieux pour l'hiver, même si c'est un peu petit c'est sûr, mais l'été on part, on suit les congrégations." L'idée d'être écoutée dans les propositions d'habitat réjouit une des femmes du groupe : "Ah oui ça serait bien, c'est vrai qu'on nous a pas demandé notre avis !"[17].

18 - Lydia. Cenon-Artigues : les terrains familiaux. [entretien], Artigues 29 novembre 2019.

Lydia et sa petite-fille, Léa

Lydia a une cinquantaine d'années. Elle a commencé à voyager en caravane à l'âge de 6 ans avec son père, après avoir vécu jusque-là dans une maison à Marseille. Elle a ensuite voyagé un peu partout en France, enchaînant les récoltes de différents fruits et légumes, jusqu'aux vendanges dans la région bordelaise. Elle a vécu sur l'aire de La Chaille pendant longtemps. Mais pour elle aussi, c'est l'arrivée de nouveaux voyageurs qui l'a poussée à accepter d'aller sur le terrain familial. Elle apprécie le nouvel emplacement, même si elle critique le manque d'entretien comparativement à l'aire de la Chaille "Je suis très sensible à la propreté parce que j'ai une greffe de rein, et que je chope tout, toutes les maladies, je suis fragile. Je nettoie tout à l'eau de Javel chez moi. Mais regardez ici la saleté et la poussière, je comprends pas pourquoi quelqu'un ne vient pas nettoyer, comme c'était fait à Mérignac." Elle souligne aussi la proximité de l'usine de gravier qui fait de la poussière et du bruit "certains jours y'a tellement de poussière qu'on ne peut pas aller dehors, on passe le doigt et y'a plein de poussière dessus"[18].

2. UN SÉJOUR À LA MAISON: UNE TRANSITION RÉSIDENTIELLE ADAPTÉE AUX GENS DU VOYAGE

1. H.O.M.E : l'Habitat pour une Offre Modulaire Evolutive

Cette partie présente le projet d'habitat évolutif HOME cherchant à répondre à la situation de sédentarisation de bon nombre de gens du voyage aujourd'hui. La particularité de cet habitat réside dans la personnalisation de l'apparence du bâti destiné à un public voyageur mais aussi dans la prise en main de sa conception par les gens du voyage eux-mêmes.

a. H.O.M.E ?

Le projet H.O.M.E porte une attention particulière à la transition entre les modes de vie nomade et sédentaire. Le manque d'étapes entre la caravane et le logement en dur se fait en effet souvent ressentir parmi les gens du voyage ancrés sur un territoire. L'habitat adapté comme La Belle Etape à Castres-Gironde, constitue ainsi une transition trop brutale entre la vie en caravane et le logement de droit commun. Le besoin d'un accompagnement doux et évolutif peut donc être identifié pour certains groupes familiaux qui expriment l'envie d'évoluer vers une forme de sédentarisation. Aujourd'hui, les terrains familiaux sont une solution adaptée cependant, ils ne sont pas satisfaisants selon les paroles de Lucas et Sarah. En effet, par manque d'autorisation, les habitants de Cenon-Artigues déplorent un manque d'évolutivité et de personnalisation de leur logement. Un des enjeux principaux de cette présente recherche est donc de trouver cette typologie d'habitat où

la sédentarisation peut s'opérer tout en répondant aux besoins des gens du voyage.
Le voyage. C'est une notion qui revient systématiquement dans les paroles recueillies auprès des voyageurs sédentarisés, notamment ceux que nous avons interrogés sur l'aire de la Chaille. Jean-Paul Massias veut à tout prix reprendre le voyage itinérant mais il aimerait voir son emplacement sur l'Aire de la Chaille comme un point d'ancrage. Pierre Massias, de son côté, veut s'installer dans une maison tout en voyageant occasionnellement pour initier ses enfants à un mode de vie itinérant. Enfin, la belle-fille de Jean-Paul se voit très mal voyager et préfère loger dans une maison assez grande pour s'occuper de ses cinq enfants. Plusieurs degrés de sédentarisation voire même plusieurs projets de vie sont donc visibles dans la famille Massias. Ce dernier point montre une volonté des gens du voyage de repenser et reconfigurer leur habitat : un bloc sanitaire beaucoup plus confortable pour Jean-Paul ; une maison avec une place pour la caravane pour Pierre ; et une maison avec un grand salon et des chambres pour la belle-fille de Jean-Paul.
Dans le cadre de cette recherche, un nouveau mode d'habitat modulaire et modulable a donc été imaginé afin de répondre aux nouveaux besoins des gens du voyage. La flexibilité du H.O.M.E est possible principalement à l'aide de panneaux préfabriqués montables ou démontables issus d'un catalogue que les futurs habitants peuvent choisir en fonction de leurs goûts et besoins. L'apparence de ces panneaux a été inspirée du vocabulaire architectural de la caravane: afin de familiariser les usagers à leur nouvel habitat: fenêtres à coins arrondis, fenêtres coulissantes ou à accordéon, matériaux. Le catalogue proposé aux futurs habitants contient huit panneaux destinés à n'importe quelle pièce selon l'intimité voulue (Fig.2).

Ainsi, les familles pourraient concevoir leur logement petit à petit en fonction de leurs besoins et ceci grâce à un système de location progressif des panneaux. Chaque logement prendra donc plusieurs formes allant du bloc sanitaire seul contenant tous les espaces techniques jusqu'à une maison, avec la place de la caravane qui évolue au fur et à mesure. Cette forme d'habitat est donc une opportunité de guider graduellement les personnes sédentaires vers un logement

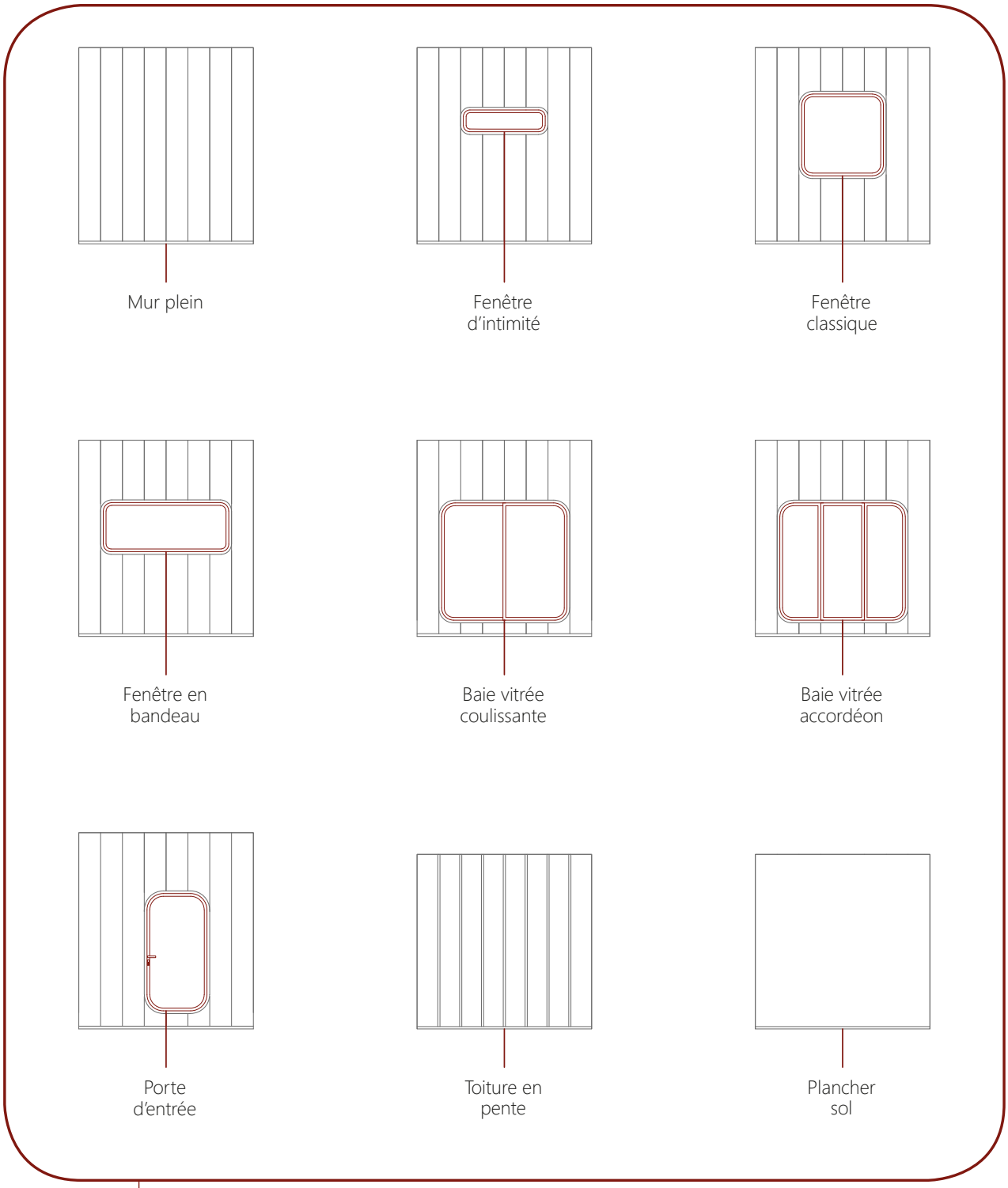

Fig. 2 Catalogue des panneaux préfabriqués proposés aux familles.
Source: Production propre

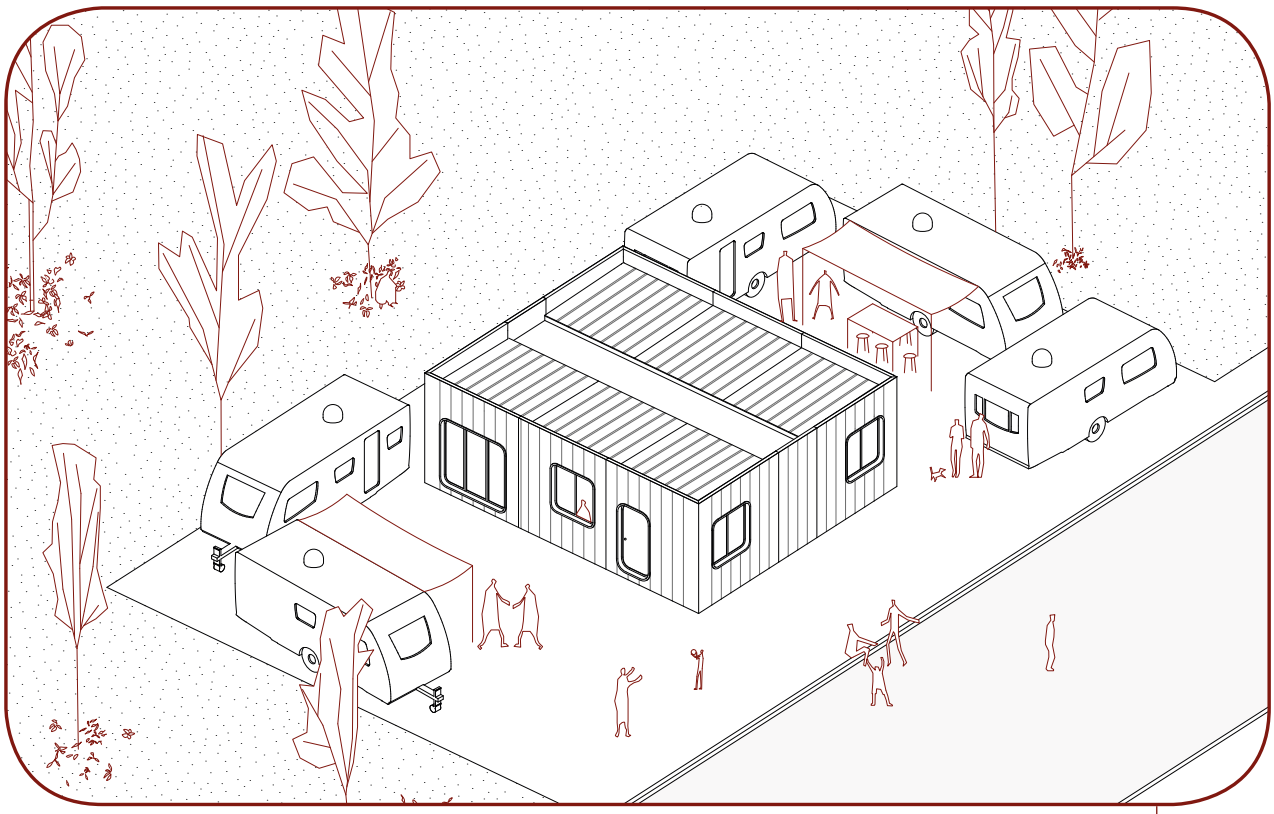

Fig. 3 Du Bloc Sanitaire au HOME, la phase initiale. Source: Production propre

classique de droit commun, tout en leur laissant le choix de l'utilisation et de l'emplacement des caravanes, et de la définition des espaces intérieurs et extérieurs.

L'habitat part ainsi de deux blocs sanitaires accolés contenant chacun un sas, la salle de bain, les toilettes, et la cuisine (Fig.3). Cette étape initiale de l'évolution de l'habitat correspond principalement aux personnes souhaitant voyager tout au long de l'année mais désirant avoir un point de retour.

Chaque terrain appartient à une famille, cette dernière peut alors procéder à une personnalisation de son habitat selon ses besoins. Elle peut ainsi ajouter une ou plusieurs pièces supplémentaires au bloc initial en louant des panneaux afin d'étendre son habitat (Fig.4).

Ce processus de personnalisation s'étend sur une longue période. Il est facilement imaginable que dans l'avenir un bloc sanitaire pourrait évoluer vers une grande maison ou voire même rester un bloc sanitaire.

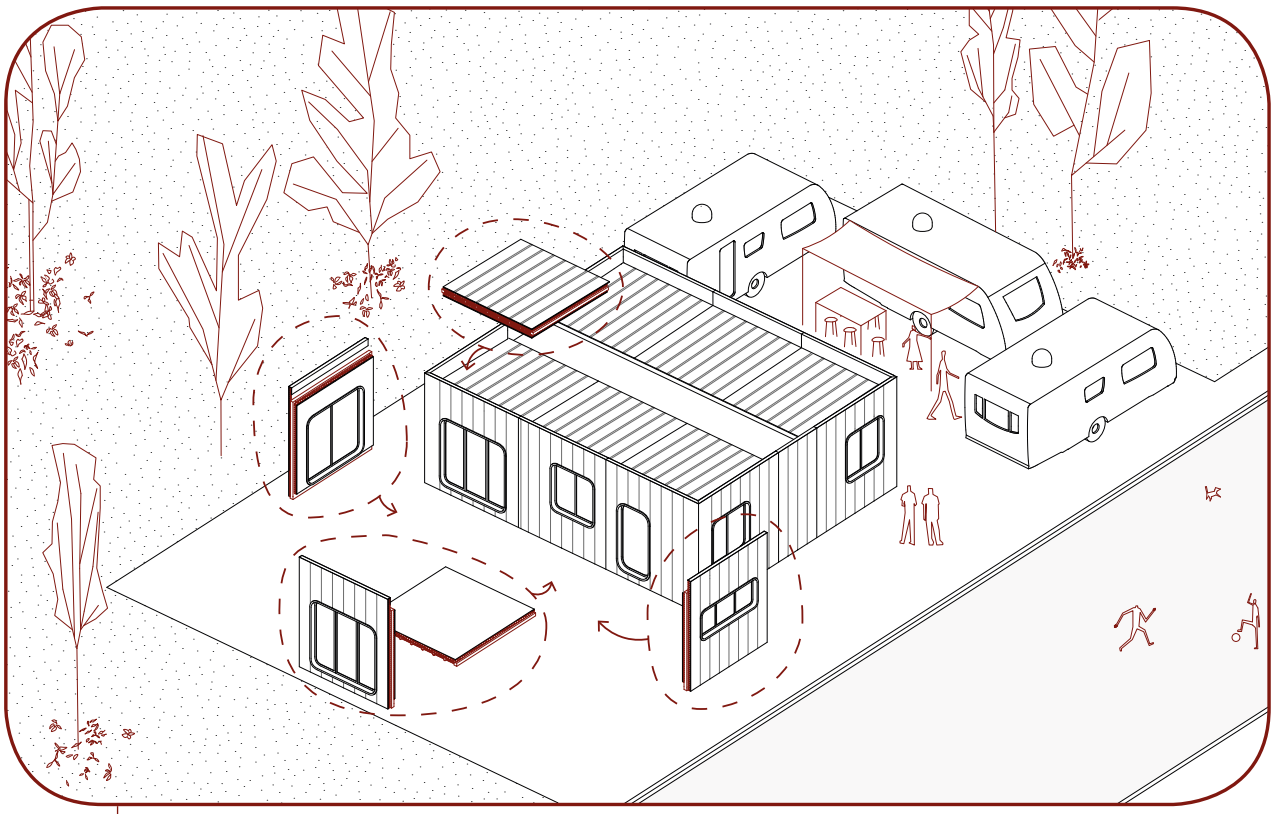

Fig. 4 Du Bloc Sanitaire au H.O.M.E, l'installation des panneaux. Source: Production propre

Cette évolution est propre à chaque famille. Par conséquent, cette modularité rend possible la cohabitation de différentes situations de sédentarisation de chaque coté du bloc sanitaire où chacun a une notion différente du voyage. (Fig. 5 et 6).

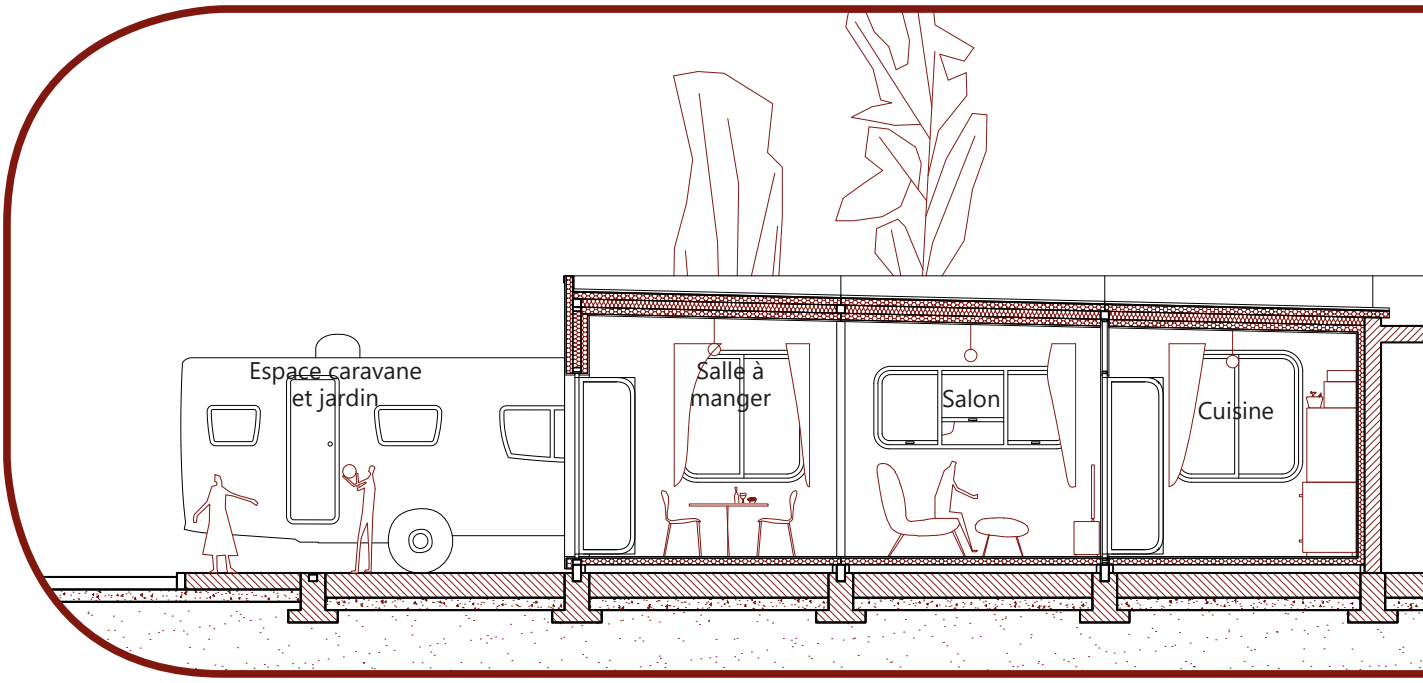

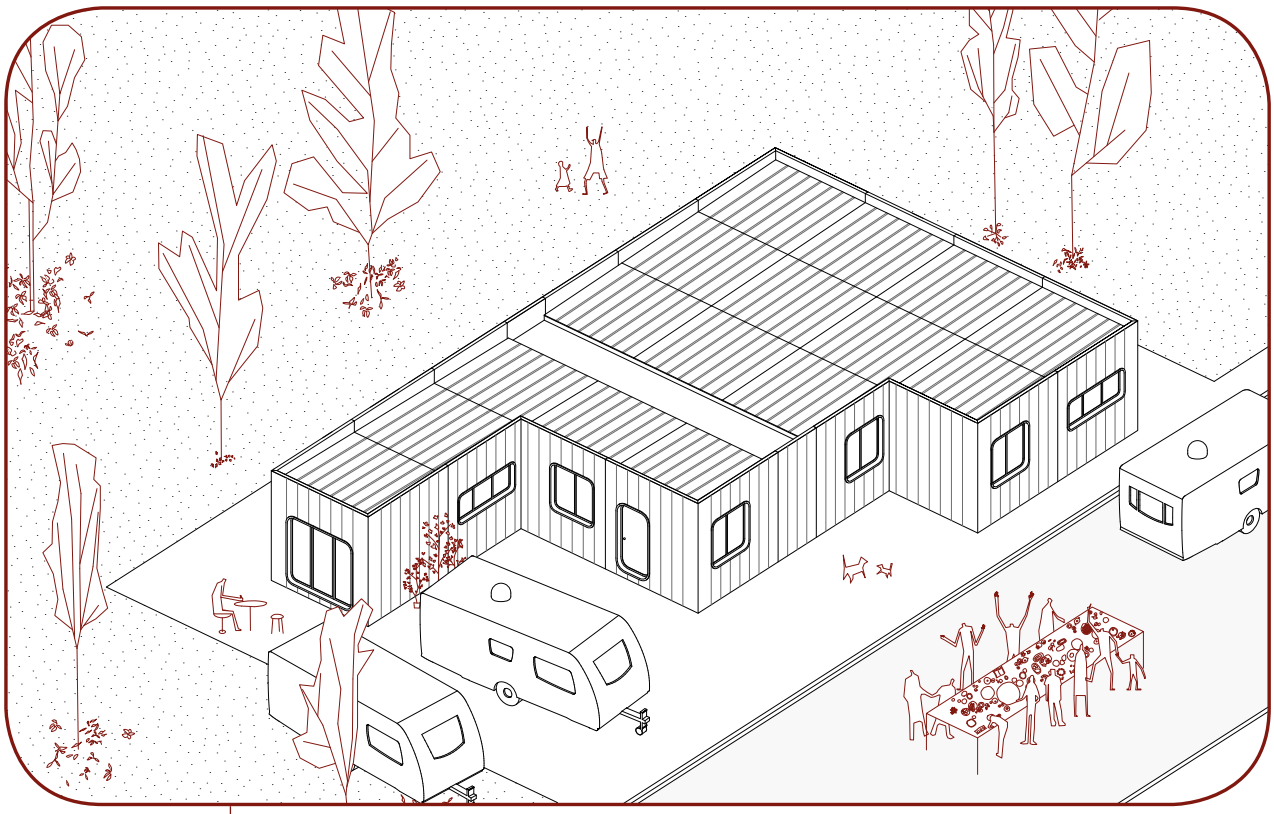

Fig. 5 Du Bloc Sanitaire au H.O.M.E, deux situations de sédentarisation différentes Source: Production propre

Fig. 6 Une cohabitation entre deux formes de sédentarisation. Source: Production propre.

0 5

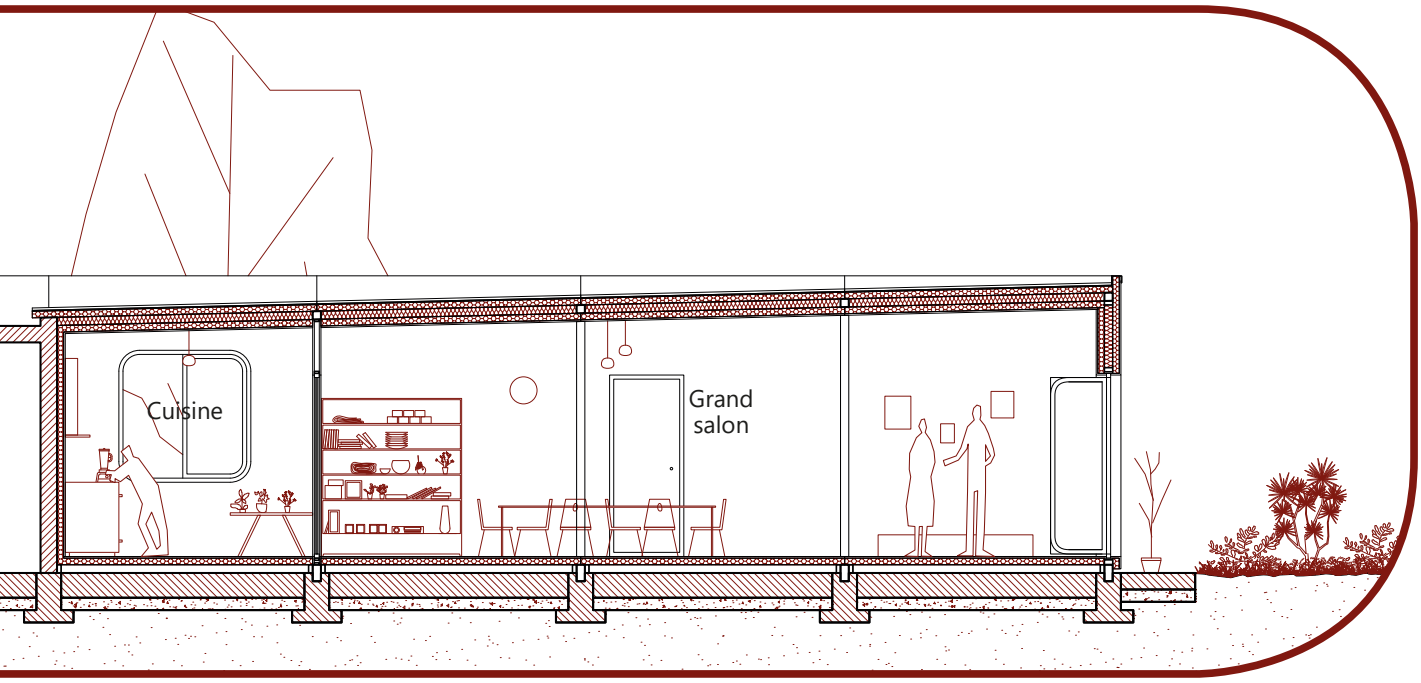

Des plans de H.O.M.E ont été réalisés pour illustrer les précédents propos. Les plans qui suivent sont conçus en réponse aux besoins des habitants de l'Aire de la Chaille.

Jean-Paul Massias souhaite conserver son habitat en caravane et aimerait seulement un bloc sanitaire confortable qui se connecterait avec la caravane et son emplacement (Fig. 7)

Sa femme, partage le même avis mais voudrait un plus grand espace de vie comme un véritable séjour pour mieux accueillir ses petits enfants (Fig.8)

Leurs fils, Pierre Massias vit avec sa femme et ses trois enfants dans une maison loin de l'aire de la Chaille. Il souhaiterait revenir sur l'aire pour être plus proche de sa famille et de l'école. Sa situation idéale serait donc de bénéficier des avantages de sa maison actuelle mais sur l'aire: un séjour avec une ou deux chambres et leurs caravanes à proximité de leur maison (Fig.9).

Enfin, la belle fille de Jean-Paul Massias, qui a cinq enfants, souhaiterait disposer d'espaces beaucoup plus généreux que ce que propose l'aire de la Chaille. La présence de plusieurs chambres individuelles ou non correspondrait davantage à la situation familiale ici (Fig.10).

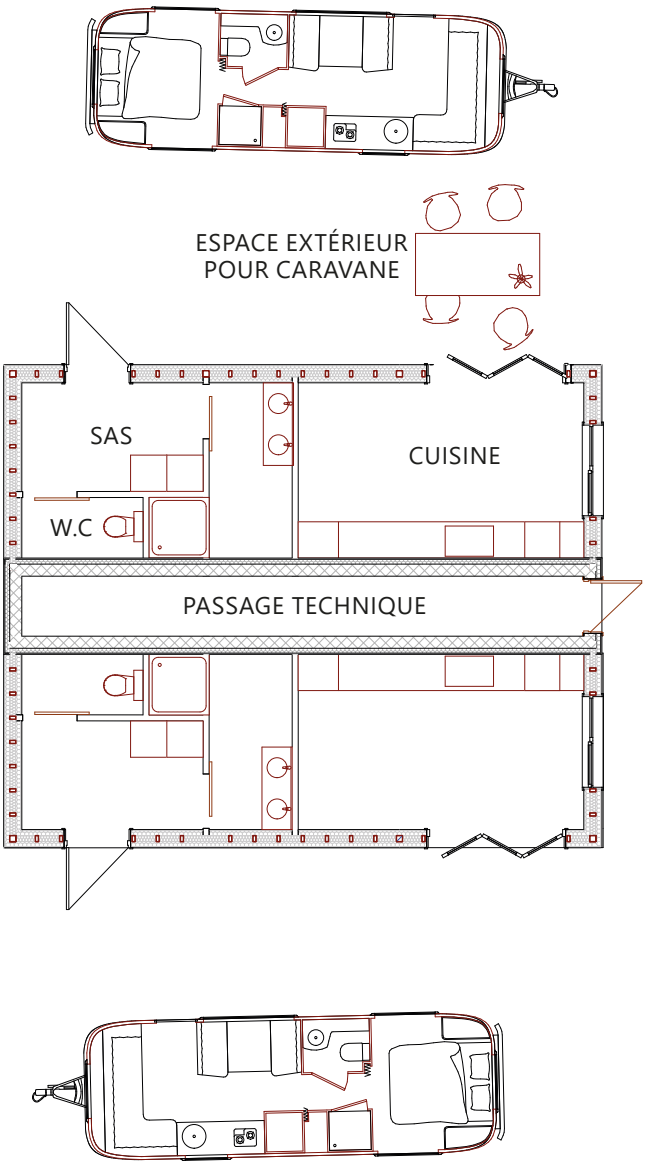

0 5

Fig.7 L'évolution progressive de l'habitat H.O.M.E: étape 1.
Source: Production propre

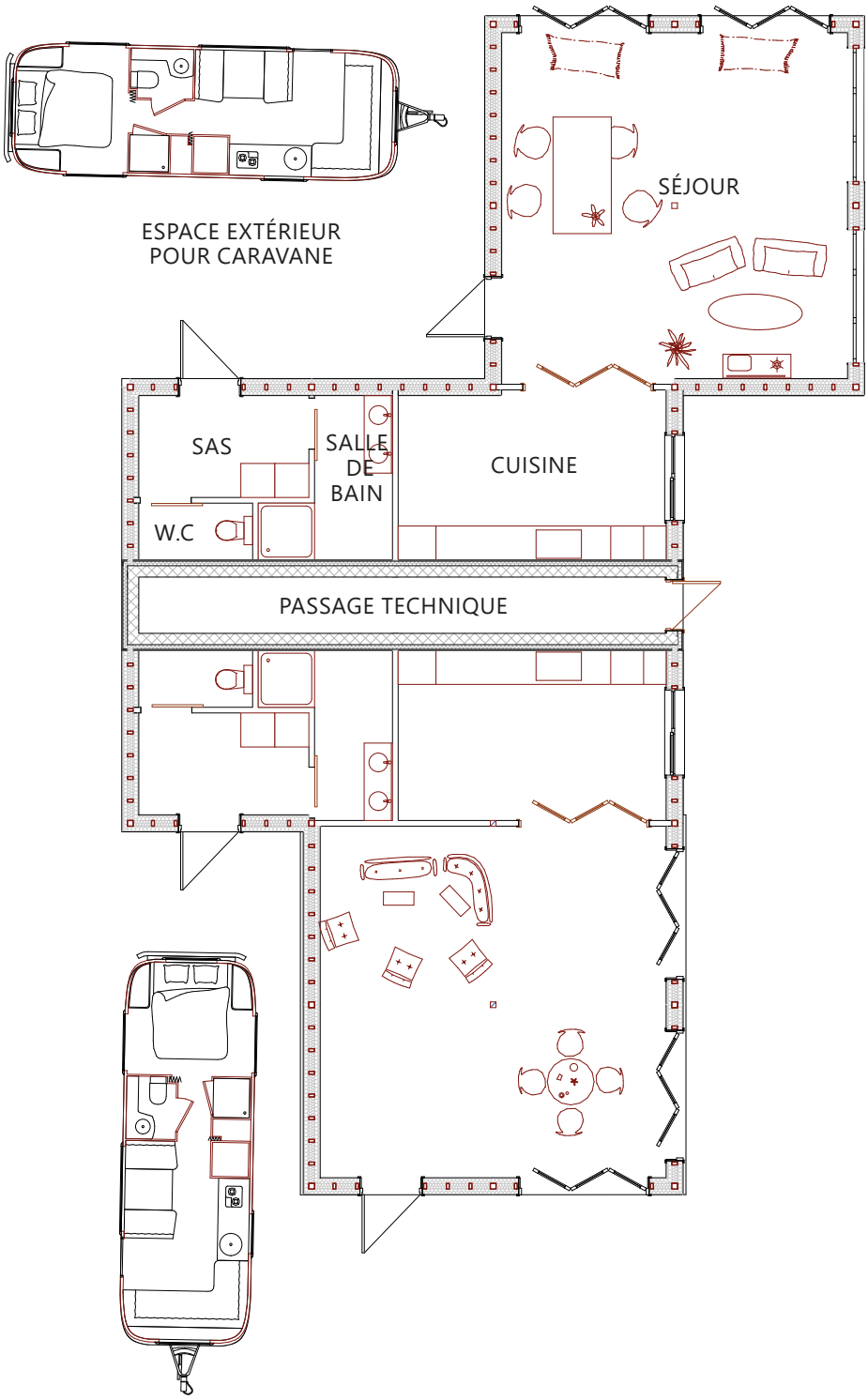

Fig.8 L'évolution progressive de l'habitat H.O.M.E: étape 2.
Source: Production propre

0 5

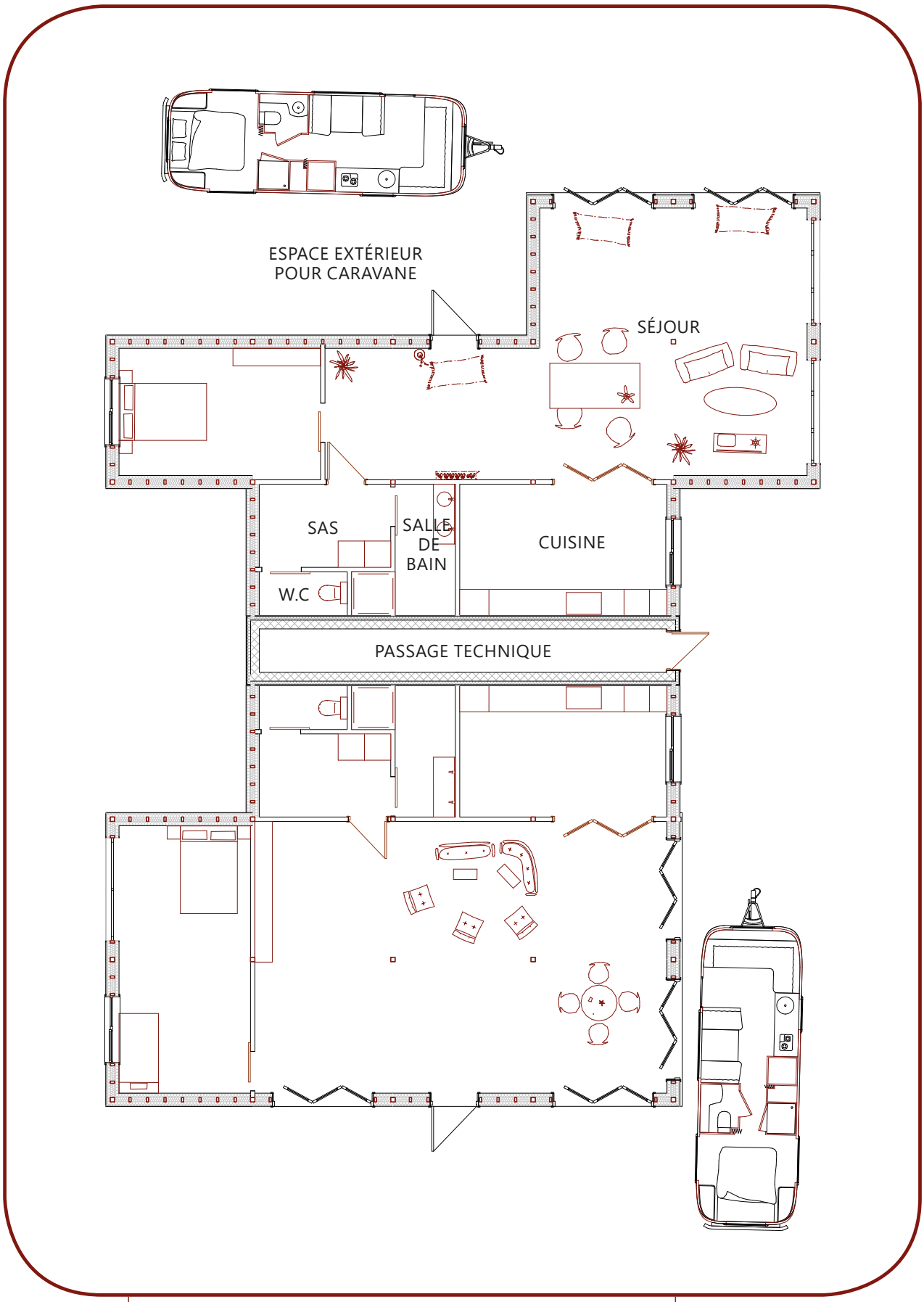

0 5

Fig.9 L'évolution progressive de l'habitat H.O.M.E: étape 3. Source: Production propre

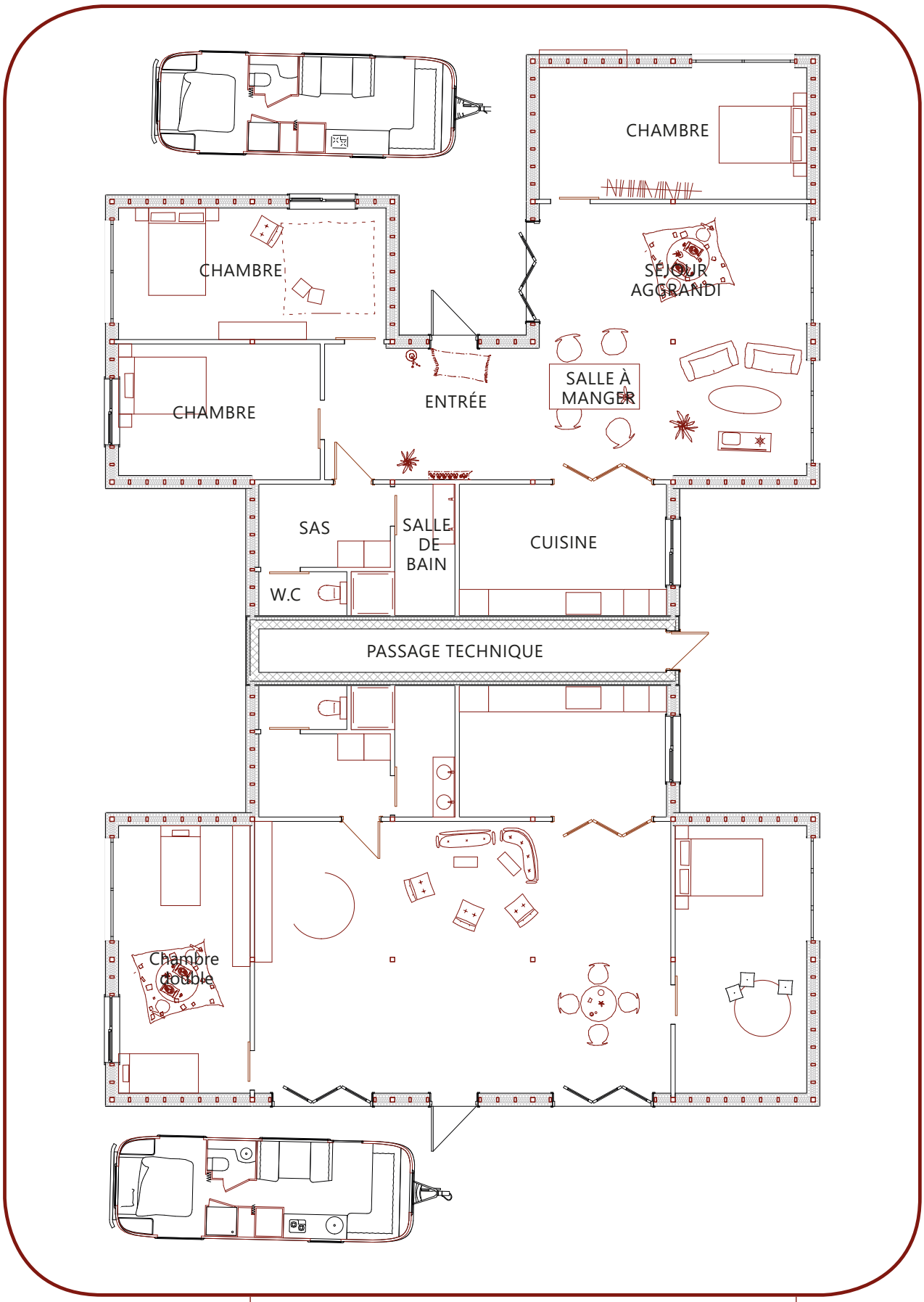

Fig.10 L'évolution progressive de l'habitat H.O.M.E: étape 4.
Source: Production propre

0 5

b. Un projet prenant source dans l'échange et le dialogue

Le projet H.O.M.E prendrait place idéalement sur un terrain familial. Face à une sédentarisation de fait sur un grand nombre d'aires d'accueil, comme celle de la Chaille, nous préconisons ainsi de transformer certaines d'entre elles en terrains familiaux.
Le projet d'habitat pour cette présente recherche a été mis en place à l'aide de multiples échanges initiaux avec les membres du groupe familial visé. Ces rencontres avaient pour objectif de mieux comprendre leur fonctionnement en tant que famille mais également d'appréhender leurs besoins afin d'y apporter une réponse adaptée.
Ces discussions ont fait ressortir un large spectre de niveaux de sédentarisation montrant ainsi les différentes nuances sur leurs visions du logement aujourd'hui mais également dans l'avenir. Ainsi, ces échanges nous ont permis de traduire chacune de leurs envies et besoins en espaces habitables.
Par conséquent, cette nouvelle typologie d'habitat préconisée ici permettrait aux gens du voyage d'une part de s'approprier progressivement un véritable espace de vie construit , contrairement à l'agencement sommaire des terrains familiaux ; et d'autre part de posséder un point d'ancrage leur permettant de reprendre leur voyage. Ainsi, le H.O.M.E permet une personnalisation contrôlée du logement, évoluant au fil des solutions d'habitat existantes aujourd'hui : de la caravane, à l'aire d'accueil, au terrain familial, à la maison avec parking caravane jusqu'à l'habitat exclusivement sédentaire. Les besoins spécifiques de chaque famille peuvent donc être potentiellement satisfaits. On peut donc imaginer que sur un même terrain familial, plusieurs stades de sédentarisation, plusieurs H.O.M.E coexistent, en fonction des besoins de chaque ménage (Voir Fig.11).

Fig.11 Le H.O.M.E, un habitat permettant d'explorer tous les degrés de sédentarisation. Source: Production propre

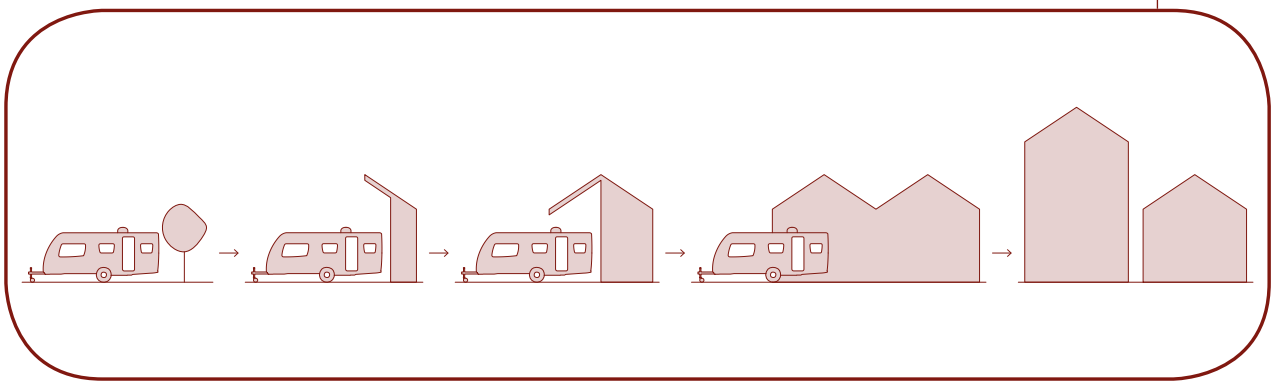

2. La faisabilité de l'habitat expérimental H.O.M.E

Implanter sur un territoire un projet d'habitat modulaire et modulable avec des panneaux préfabriqués réutilisables représente un grand défi sur le plan technique, économique et juridique. Le caractère expérimental et innovant d'un tel projet soulève de nombreuses problématiques liées notamment à un manque de réalisation de ce type de construction. Cette partie vise ainsi à proposer une vision de son montage opérationnel en partant de la jonction des panneaux jusqu'à la gouvernance d'un ensemble d'habitat modulable.

a. Faisabilité technique

La qualité architecturale et de construction du projet d'habitat H.O.M.E repose principalement sur des éléments techniques assurant son bon fonctionnement mais aussi et sa facilité d'installation sur n'importe quel terrain. La modularité a toujours été un enjeu en architecture, car elle convoque de nombreuses problématiques techniques.
Dans le cadre de cette étude, l'entreprise Agilcare Construction a été une grande source d'inspiration. Cette dernière a pour objectif de concevoir de l'habitat modulaire de qualité et éco-responsable. Constitués de panneaux préfabriquées en bois, les bâtiments développés par Agilcare sont faits pour être montés, démontés et remontés, sur place ou ailleurs et ceci sous n'importe quelle forme. En 2014 et plus récemment en février 2019, Agilcare, en partenariat avec l'association Habitat et Humanisme, s'est fait remarquer pour ses "maisons qui déménagent" installées à Malakoff (Hauts-de-Seine), des habitats temporaires pour des familles en situation de précarité[19]. Ces maisons sont construites à l'aide de panneaux isolants en bois autoporteurs de 1,25 x 2,50 m. Les panneaux sont fabriqués en usine sur une durée d'un mois et très rapidement montés sur chantier en moins de 48 heures. Un chantier très court sans temps de séchage constitue l'avantage principal de ce mode de construction. Quant à la fondation, elle se fait sur pieu pour limiter au maximum l'empreinte du bâti temporaire sur le terrain et y permettre une autre forme de construction ultérieurement. L'ensemble de ce système de construction est fait pour durer entre 40 et 50 ans selon Agilcare. Cette durée peut être facilement augmentée grâce à un contrôle de qualité régulier de la condition physique des panneaux, sous entendant un remplacement des panneaux si besoin et leur correction en usine pour une réutilisation future. (Fig.12)

En s'appuyant sur les "Maisons qui déménagent", un système de construction similaire a été imaginé pour le projet H.O.M.E. Ici, à l'image des panneaux inspirés par le vocabulaire architectural de la

19 - Site web Habitat et Humanisme. La Maison qui déménage.

caravane, les structures et compositions s'en inspirent aussi. Ainsi, les modules sont composés d'une ossature métallique de 5 x 10 cm placée régulièrement à 40 cm d'intervalle. Ce squelette supporte ainsi les autres composants des panneaux : le revêtement extérieur métallique, l'isolant principal, secondaire et le revêtement intérieur en plâtre. Au fur et à mesure des extensions, des poteaux métalliques, visibles sur les plans de logements, seront placés à l'intérieur des logements pour assurer une stabilité structurelle.

Contrairement au projet mené par Agilcare, une fondation superficielle sur semelle en béton a été choisie pour assurer une meilleure isolation au sol, mais surtout pour permettre une libre circulation de la caravane sur le terrain. Ainsi, des réserves sont réalisées, couvertes et placées stratégiquement sur la dalle en béton afin d'accueillir les futurs panneaux pour une éventuelle extension de la part des habitants.

Enfin, le défi technique majeur concernant l'architecture modulaire reste l'évacuation de l'eau par la toiture. Afin d'éviter une stagnation d'eau pouvant créer des dommages, il est nécessaire d'imaginer un schéma d'évacuation de l'eau pluviale dans la perspective d'agrandissements libres et progressifs du logement. Pour répondre à cette problématique, une toiture en pente classique a été imaginée. La pente est prévue à 2 % permettant à l'eau, dans une optique de consommation raisonnée, d'être toujours redirigée vers le passage technique et récupérée pour un autre usage comme le nettoyage des caravanes par exemple. (Fig 13).

Fig.12 Les maisons qui déménagent 2.0. Source: Agilcare Construction

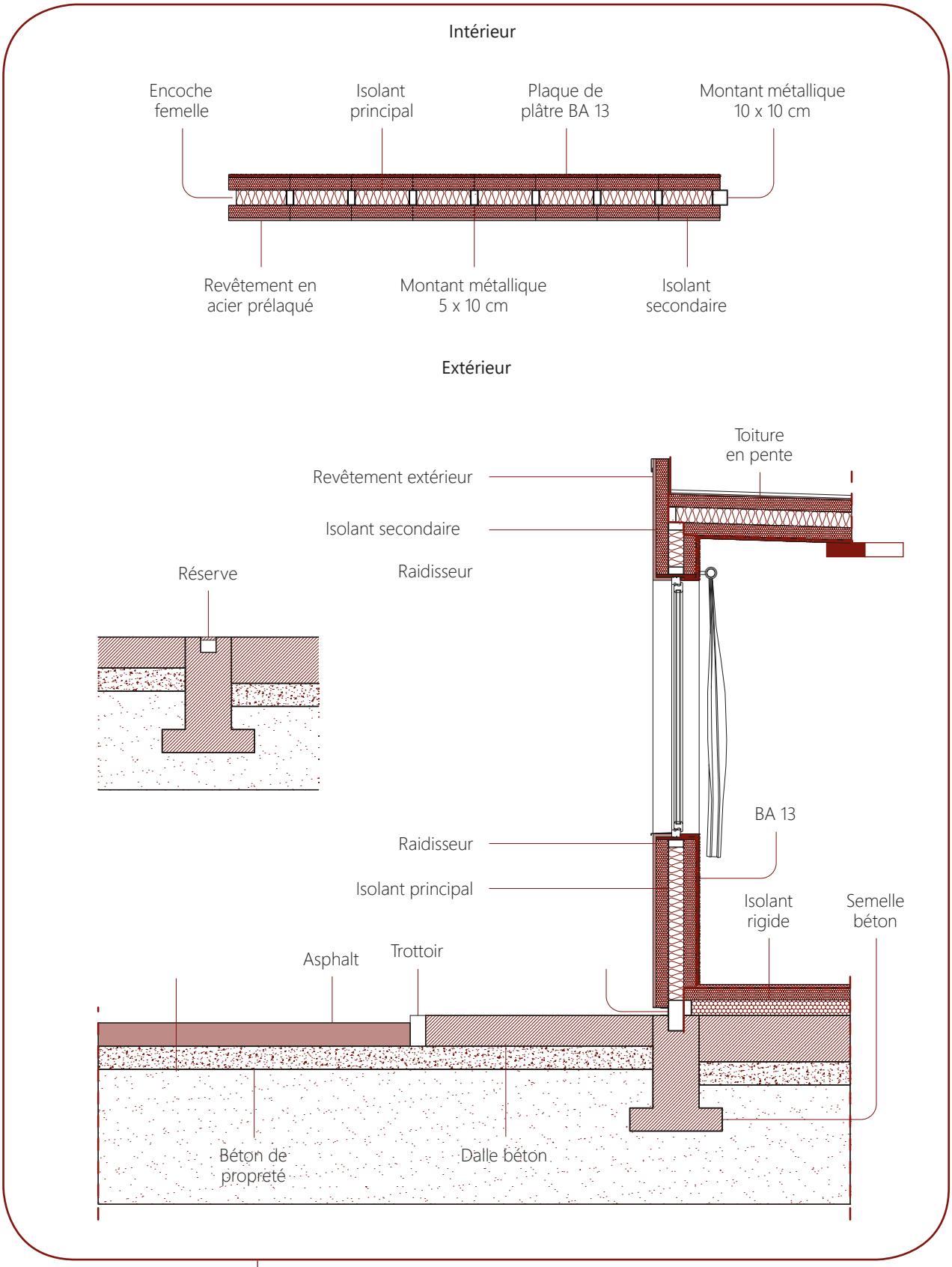

Fig.13 Composition et assemblage des panneaux, plan et coupe détaillés Source: Production propre

0 0.5

b. Faisabilité juridique

Les autorisations d'urbanisme dépendent de deux cas de figure : le premier si le projet est implanté sur un terrain familial ; le deuxième si le projet est implanté sur un autre terrain.

Scénario 1 : Implantation du projet H.O.M.E sur un terrain familial:

• La requalification d'aires d'accueil en terrains familiaux:

Le projet d'habitat H.O.M.E ayant vocation à répondre à la problématique de sédentarisation des gens du voyage sur les aires d'accueil, nous partons du principe qu'il serait bénéfique de régulariser ces situations: nous préconisons ainsi une transformation à hauteur du besoin existant des aires d'accueil comportant un taux d'occupation annuel de 80% en terrains familiaux. Ce chiffre se base sur le diagnostic du Schéma Départemental qui énonce que les aires fonctionnant 'normalement' ont des taux d'occupation très variables selon les saisons, mais ont un taux d'occupation annuel de 60%. Les aires dont l'usage est dévoyé et sur lesquelles les gens du voyage sont sédentarisés ont un taux d'occupation de 90%. Ce même diagnostic place un "seuil d'alerte" à 80% d'occupation à partir duquel le risque de sédentarisation est élevé. C'est sur ces aires d'accueil ayant atteint ce seuil que la transformation en terrain familial semble pertinente.

Cela permettrait de reconnaître la situation de sédentarisation sur les aires d'accueil et d'y répondre de manière directe. En contrepartie, cela implique que d'autres espaces d'accueil soient prévus, afin de répondre aux besoins des gens du voyage nomades et de respecter les préconisations des schémas départementaux en termes d'aires d'accueil : c'est ce que nous avons anticipé dans la deuxième partie de notre travail.
La transformation de ces aires en terrains familiaux présentera plusieurs avantages :
→ une diversification de l'offre d'habitat en réponse à un besoin et à une demande d'ancrage pour pouvoir voyager sans la crainte de ne pas retrouver de place au retour.

20 - BEAUPERE, Hélène. Echange sur la question des gens du voyage en Gironde. [entretien] 27 décembre 2019

Jean-Paul Massias : *"On a peur de perdre notre place sur l'aire. Alors on reste"*

→ une différenciation entre les gens du voyage nomades, semi-nomades et sédentarisés qui permet de mieux répondre à chacun des besoins et en évitant l'accaparement de solutions d'accueil temporaires (les aires d'accueil) par un public non adéquat (les sédentaires).

→ l'installation d'équipements plus importants que sur des aires d'accueil qui prévoient seulement des aménagements minimums de "camping"[21], davantage adaptés à une occupation en été qu'en hiver.

→ un tel projet d'habitat pourrait difficilement voir le jour sur une aire d'accueil mélangeant nomades, semi-nomades et sédentaires. La cohabitation des différents modes de vie entraînant un rapport à l'espace différent, cela peut engendrer des dégradations de la part de certains groupes itinérants.

Pierre Massias : "*On sait que si nous on respecte les aménagements de l'aire, il y a aussi beaucoup d'autres occupants de passage qui ne sont pas respectueux, qui sont sales ou qui cassent*".

Il doit être précisé qu'un terrain familial peut être construit ex nihilo, et pas uniquement à partir d'une aire d'accueil. Ainsi, un terrain familial peut être créé dans toute zone constructible du Plan Local

- Définitions juridiques des aires d'accueil et des terrains familiaux

Aire d'accueil : "Une aire d'accueil est un équipement de service public spécialement aménagé pour le stationnement des familles seules pratiquant l'itinérance.[21]" (loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.)

Terrains familiaux : Les terrains familiaux sont "destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, le cas échéant dans le cadre des mesures définies par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées." A la différence des aires d'accueil, les terrains familiaux relèvent de l'habitat privé locatif ou en propriété.

(articles 1 et 2 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage)

3 types de terrains familiaux existent: des terrains familiaux privés, acquis ou loués par les familles, en secteurs constructibles ou non ; des terrains familiaux locatifs publics, équipements aménagés par une personne publique comparables à des «micro aires d'accueil à destination d'une famille élargie» ; des terrains familiaux locatifs sociaux, aménagés par des bailleurs sociaux, aussi appelés habitat adapté.

d'Urbanisme (PLU) ; mais également, en vertu de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) modifiant le Code de l'Urbanisme, dans les zones agricoles et naturelles prévues dans le PLU sous le nom de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL).

21 - BERTHELIN, Olivier (2010). Le cadre juridique : de A comme aire d'accueil à T comme titre de circulation. La Gazette, d'après la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

• Foncier et autorisations d'urbanisme

Dans le cas d'une implantation du projet H.O.M.E sur un terrain familial: La définition légale des terrains familiaux mentionne que l'aménagement et la construction sur ceux-ci sont soumis à une autorisation d'aménager pour les terrains familiaux accueillant plus d'un certain nombre de caravanes (nombre fixé par décret du Conseil d'Etat à 2 caravanes), ce qui est le cas à toutes les étapes du projet H.O.M.E présenté ici.

Ainsi, d'après l'**article L.444-1** du Code de l'Urbanisme, toute construction sur le terrain familial sera soumise à un permis d'aménager ou une déclaration préalable :

"L'aménagement de terrains bâtis ou non bâtis, pour permettre l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs définies par décret en Conseil d'Etat ou de résidences mobiles au sens de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, est soumis à permis d'aménager ou à déclaration préalable, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces terrains doivent être situés dans des secteurs constructibles. Ils peuvent être autorisés dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, dans les conditions prévues à l'article L. 151-13."
Le projet ici présenté ayant vocation à regrouper plus que 2 caravanes, c'est un permis d'aménager qu'il faudra instruire.

• Faire évoluer progressivement la taille de l'habitat H.O.M.E : demander une extension

Le H.O.M.E étant un projet modulaire, la question de l'ajout d'une

extension s'est posée. Toutefois, c'est également un permis d'aménager qu'il faudra instruire à chaque ajout d'un panneau préfabriqué.

Scénario 2 : implantation du projet H.O.M.E sur un autre terrain :

Bien que le projet ait été conçu à partir de l'aire de La Chaille, il n'est pas impossible d'imaginer qu'il puisse voir le jour sur un autre terrain (public ou privé, mais qui ne serait pas un terrain familial).

• Construction du H.O.M.E

Malgré l'aspect modulaire du projet, celui-ci appartient au régime de la construction traditionnelle. Dans ce cas-là, le projet sera soumis à des autorisations d'urbanisme différentes. Ainsi, les **articles R.421-1 à 12** du Code de l'Urbanisme énoncent les règles suivantes concernant la construction : si la surface de plancher nouvellement construite est inférieure à 20 m², une déclaration préalable est nécessaire; si la surface de plancher est supérieure à 20 m², c'est un permis de construire qu'il faut instruire.
Le projet d'habitat modulaire porté ici ayant une surface de plancher minimale de 27 m² et maximale de 99 m², il faudra demander un permis de construire, la nature du projet n'étant pas soumise à un des régimes d'exception mentionnés à l'**article R.421-1** du Code de l'Urbanisme :
"Les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire à l'exception de certaines constructions qui sont dispensées de toute formalité et d'autres qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable."

• Faire évoluer progressivement la taille de l'habitat H.O.M.E: demander une extension

L'aspect modulable est également soumis à une autorisation d'urbanisme. L'aspect modulable, qui permet aux gens du voyage de modifier leur logement tout au long de leur durée d'occupation, entraîne une ou plusieurs modifications successives de la surface du logement. Il faut donc mentionner les règles s'appliquant à la

construction d'une extension d'habitat, qui sont définies comme suit par le Code de l'Urbanisme, dans le cas d'une zone qui est couverte par un PLU :
Pour une extension d'une surface comprise entre 5 et 40 m², une déclaration préalable sera nécessaire. Pour une extension d'une surface supérieure à 40 m² c'est un permis de construire qu'il faudra demander.

Les panneaux proposés mesurant 3,2 mètres de large, chaque extension représente au minimum 11,5 m² et au maximum 36 m², il faudra donc demander une déclaration préalable à chaque extension de l'habitat.

Pour finir, il faudra que l'habitat soit conforme aux normes concernant les Personnes à Mobilité Réduite, et au Plan de Prévention des Risques (PPRI).

Le caractère modulaire du projet H.O.M.E

L'habitat modulaire étant basé sur la préfabrication des panneaux ayant vocation à être ensuite assemblés, il convient de s'appuyer sur l'article L. 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitat qui donne une définition légale de la préfabrication, comme suivant :

Un bâtiment « réalisé à partir d'éléments assemblés et mis en œuvre sur le chantier », lesquels « font indissociablement corps » avec le gros-œuvre, «fondation, ossature, clos et couvert de la construction». Les modules peuvent « intégrer l'isolation et les réserves pour les réseaux diverses », « sont produits sur un site » extérieur au chantier, « soit une usine ou un atelier, soit un local temporaire jouxtant le lieu de l'installation ».

Malgré ses particularités mentionnées ci-dessus, l'habitat modulaire ne bénéficie pas d'un régime d'autorisations spécifiques, il appartient donc à celui de la construction traditionnelle.

Voici les tableaux récapitulant des autorisations d'urbanisme en fonction des cas de figures présentés :

		Nombre de résidences mobiles	Autorisation d'urbanisme	Délai d'instruction
HOME sur un terrain familial	Construction	< 2 caravanes	Déclaration préalable	+/- 1 mois
		> 2 caravanes	Permis d'aménager	+/- 3 mois
	Extension	< 2 caravanes	Déclaration préalable	+/- 1 mois
		> 2 caravanes	Permis d'aménager	+/- 3 mois

		Surface de plancher	Autorisation d'urbanisme	Délai d'instruction
HOME sur un terrain normal	Nouvelle construction	< 20 m²	Déclaration préalable	+/- 1 mois
		> 20 m²	Permis d'aménager	+/- 2 mois
	Extension	Entre 5 et 40 m²	Déclaration préalable	+/- 1 mois
		> 40 m²	Permis de construire	+/- 2 mois

c. Évaluation des coûts de construction et d'utilisation

Afin d'estimer la faisabilité de l'habitat H.O.M.E., nous avons ébauché une analyse économique de celui-ci. Afin d'évaluer le coût d'un tel projet, nous nous sommes appuyés sur les prix des matériaux utilisés dans le commerce, et sur le montage d'autres opérations pouvant s'en rapprocher en terme de réalisation.

• Matériaux

Dans un premier temps, le coût des panneaux préfabriqués de 3.2m x 3.6m a été évalué selon les ouvertures qu'ils proposent. Le coût moyen d'un panneau est de **1217€.** (Fig 14) Le prix de l'assemblage en usine est estimé à 100€/m² et le coût de la pose sur site à 30€/m².

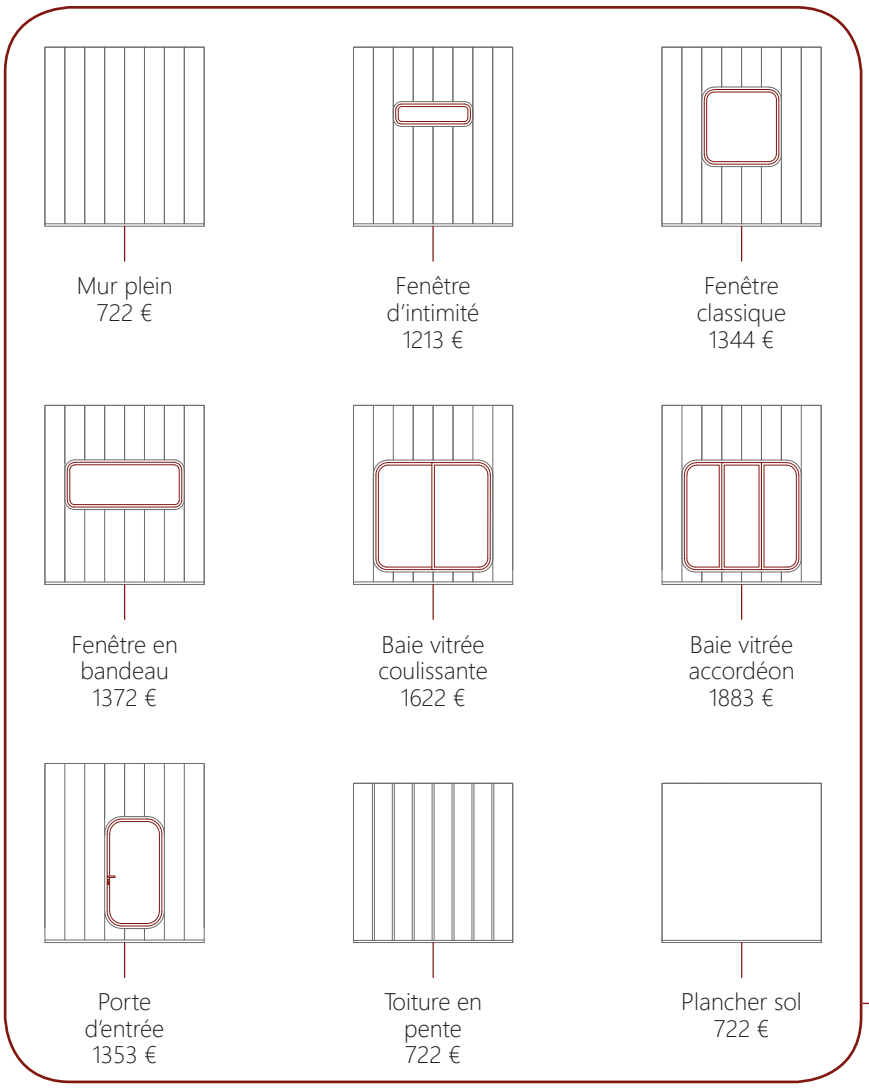

Fig.14 Prix de chaque panneau Source: Production propre

• **Travaux**
A ce coût de travaux sont ajoutés les lots ci-dessous:
Peinture - 1250€/logement
Plomberie, sanitaire - 2750€/logement
Électricité - 2950€/logement
Ce qui donne un total de **6950€/logement.**

A partir de cela nous pouvons donner un aperçu du prix des 3 versions de développement présentées précédemment. (Voir Fig xxxx)

Etape 1(Bloc un côté, 27m^2) = 17 926.8€ (soit 664€/m^2)
Etape 2 (63m^2) = 40 338€ (soit 640€/m^2)
Etape 3 (99m^2) = 54 274€ (soit 548€/m^2)
Etape 4 (117m^2) = 59 517€ (soit 508€/m^2)

• **Charges**
La question des flux et de leur coût est revenue assez souvent lors de nos rencontres sur nos terrains d'étude. Il nous a alors paru intéressant de réaliser une estimation du coût des flux pour les ménages habitant dans les logements que nous proposons. Nous avons réalisé ces estimations avec des outils de calcul en ligne[22] prenant en compte l'architecture du bâtiment, sa surface et les équipements installés.

22 - Sites web Energies-info et Energies Nouvelles.

Electricité (Voir Fig 7, 8, 9 et 10)*:*
Etape 1 (Bloc 27m^2): 6500 kwh/an (pour 2 personnes) soit 910€/an
Etape 2 (63 m^2): 11900 kwh/an (pour 4 personnes) soit 1666€/an
Etape 3 (99m^2): 19900 kwh/an (pour 6 personnes) soit 2919€/an
Etape 4 (117m^2): 20300 kwh/an (pour 8 personnes) soit 3045€/an

Eau (estimation pour 6 personnes):
401.18m3/an soit 1203.54 €/an

• **Comparaison**

Afin de vérifier l'intérêt de notre solution, nous avons comparé les coûts de cette dernière avec les solutions existantes étudiées (Aire de la Chaille à Mérignac et Terrain familial à Cenon).

	Coût construction	Coût charges électricité	Coût charges eau
Habitat modulaire H.O.M.E.	1. 17 926€ 2. 40 338€ 3. 54 274€ 4. 59 517€	1. 76€/mois 2. 139€/mois 3. 243€/mois 4. 253€/mois	100€/mois
Aire de la Chaille, Mérignac	6 194€ par emplacement	400€/mois	
Terrain familial Cenon-Artigues	50 000€ par maison	X	40€/mois

Sur l'aire d'accueil de la Chaille à Mérignac, un coût trop élevé est dénoncé par les habitants et ce dernier peut être attribué aux mauvaises conditions d'isolation, de chauffage et de ventilation des blocs sanitaires existants. La solution ici proposée, par ses capacités thermiques optimisées, pourrait améliorer ce problème de surcoût.

Jean-Paul Massias - *"C'est mal isolé, il y fait froid en hiver et chaud en été, et la fenêtre ne s'ouvre même pas, alors ça devient humide et on paye beaucoup en électricité du fait de la mauvaise isolation".*

d. Gestion de projet

Le projet H.O.M.E nécessitera la mise en place d'un système d'acteurs classique dans l'accompagnement des gens du voyage, mais spécifique du fait de la nécessité d'avoir un accompagnement particulier dans la transition vers un habitat modulaire et modulable. Le cycle de projet se divise en 4 temps : la construction, les temps de modification de l'habitat, la gestion locative et l'accompagnement social.

• Construction :

Nous partons du principe que le projet naît de la décision prise par une commune de transformer une aire d'accueil en terrain familial, ou bien d'implanter le projet sur un autre terrain lui appartenant. La construction ainsi que la gestion du projet est déléguée à un bailleur social, qui est le propriétaire des nouveaux modules. En fonction du cas de figure (implantation du projet ex nihilo ou bien remplacement d'une aire d'accueil par un terrain familial), les gens du voyage sont sollicités pour évaluer la perspective d'intégrer le projet. En parallèle, le bailleur social, en partenariat avec des associations spécialisées comme l'ADAV33, fait un travail d'exposition du projet et de sélection des groupes familiaux au parcours résidentiel correspondant à l'évolutivité du projet. Ensuite, une entreprise de construction spécialisée dans le modulaire est mandatée en tant que maître d'oeuvre du projet : en concertation avec les gens du voyage choisissant les modèles de panneaux et leur revêtement, l'entreprise pose les panneaux modulaires selon la forme d'habitat voulue. Quand les compétences individuelles des gens du voyage le permettent, la co-construction avec les futurs habitants peut être envisagée.

• La modification de l'habitat (Etapes 2-4) : le modulable

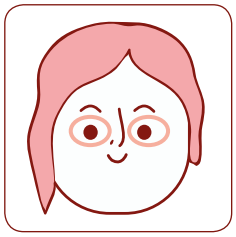

Quand un groupe familial souhaite évoluer vers une autre étape du projet, il en ferait la demande auprès du bailleur social ou d'un intermédiaire désigné au sein d'une association accompagnante. Ensuite, l'entreprise spécialisée dans le modulaire est sollicitée à nouveau pour la pose des nouveaux panneaux, après avoir travaillé

avec les gens du voyage au choix des modèles de panneaux et de revêtements. Cela répondrait directement à une demande de choisir exprimée lors de nos entretiens :

Sarah - *"Je sais pas pourquoi ils ont pas fait des chambres fermées, nous c'est ce qu'on voudrait. Et le terrain extérieur aussi est petit, parce qu'il y a toujours un de nos fils et sa famille qui viennent nous rendre visite, mais on ne peut mettre que 2 caravanes devant chez nous."*
Sophie et un groupe de femmes - *"L'idée de pouvoir choisir son habitat réjouit une des femmes du groupe : "Ah oui ça serait bien, c'est vrai qu'on nous a pas demandé notre avis !"*

Chaque changement d'étape du H.O.M.E. devrait être espacé d'un an au minimum, en raison du temps de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme (environ 3 mois pour un permis d'aménager ou 2 mois pour un permis de construire) ainsi que pour éviter les changements trop fréquents de l'habitat qui nuiraient à la prise de recul des habitants sur leurs besoins réels.

• La gestion locative :

Afin de compléter notre étude économique du projet proposé, nous avons souhaité réfléchir à un système de loyer encadré par des acteurs clés qui pourrait permettre la mise en oeuvre de la solution. Nous nous sommes inspirés pour cela des dispositifs existant sur les aires d'accueil, les terrains familiaux ou l'habitat adapté locatif, comme La Belle Etape à Castres-Gironde. Les locataires gens du voyage verseraient un loyer au bailleur social aussi gestionnaire du projet, qui donnerait à son tour une partie du loyer à l'EPCI ou au Conseil Départemental.

• L'accompagnement social :

Il est ressorti de nos enquêtes de terrain, en particulier dans le cas de l'habitat adapté à La Belle Etape, que la transition de la caravane vers un autre type d'habitat nécessite un accompagnement important de la part de bailleurs ou d'associations pendant plusieurs années après

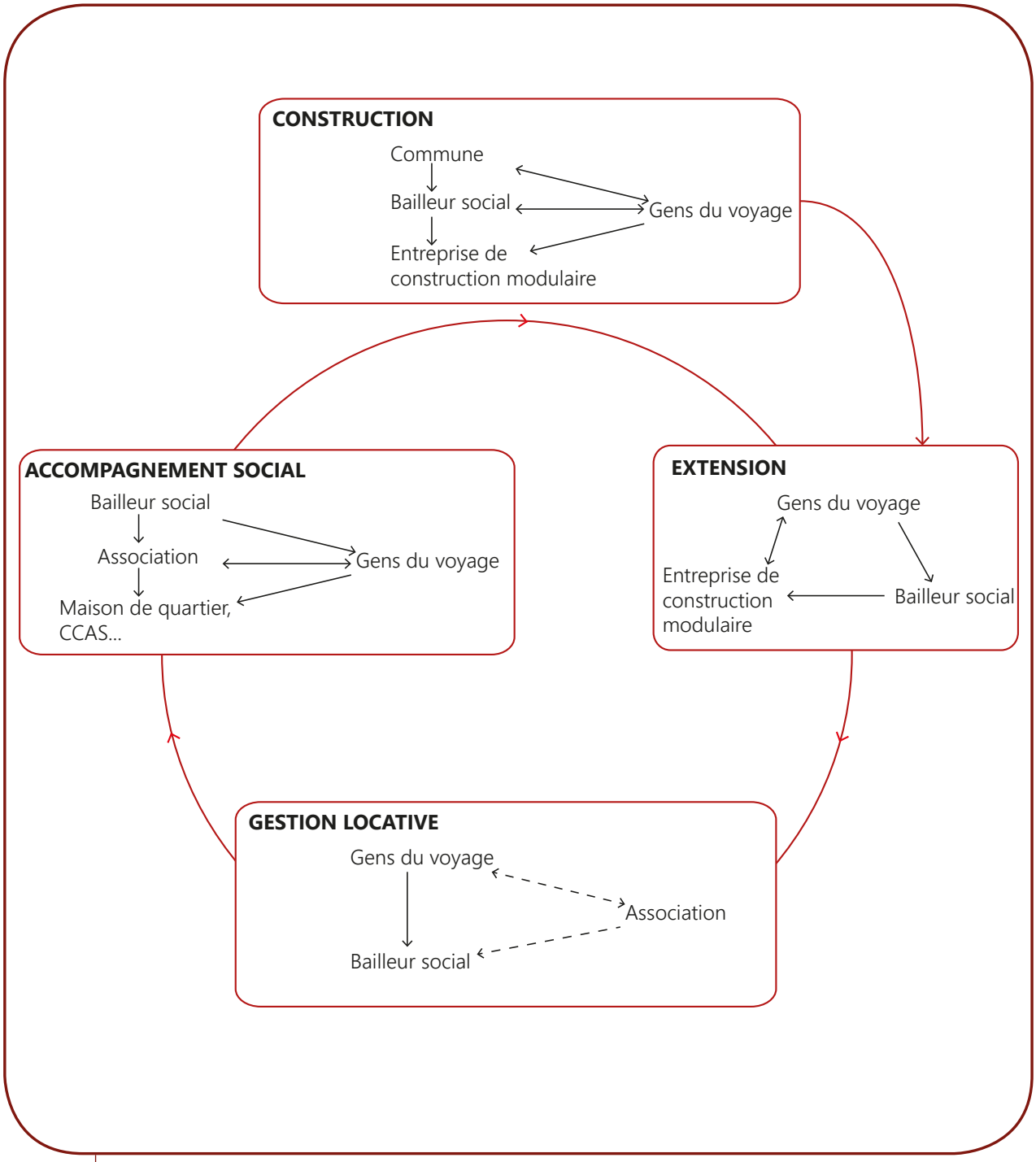

Fig.15 Acteurs impliqués dans la gestion du projet. Source: Production propre

l'entrée dans le nouveau logement. Il s'agit donc d'effectuer un suivi sur le long terme des groupes familiaux impliqués dans le projet.
Cet accompagnement au logement se fait par le bailleur social et une association spécialisée (comme l'ADAV33) qui soutient les groupes familiaux dans leur transition progressive d'une étape à l'autre du H.O.M.E. Il pourrait également être intéressant de s'appuyer sur des délégués gens du voyage. Nous nous appuyons ainsi sur le système adopté sur le terrain familial de Cenon-Artigues, où une personne habitant sur le terrain représente six autres occupants auprès des associations et le bailleur social, afin de faciliter la mise en place d'une relation de confiance et le dialogue.
L'accompagnement social passera également par des associations de quartier à destination de tous publics, à l'instar des CCAS, Maisons de quartier… afin d'intégrer le projet dans le tissu de quartier (Fig. 15)

e. Points de vigilance du projet H.O.M.E.

Plusieurs éléments doivent être anticipés et regardés avec attention afin d'assurer la réussite du projet, en premier lieu concernant les formalités juridiques spécifiques à suivre pour la mise en oeuvre de l'habitat H.O.M.E. et notamment ses extensions progressives. Celles-ci nécessitent d'entamer des démarches juridiques et d'obtention d'autorisations qui peuvent être assez chronophages et complexes, d'où la nécessité d'un accompagnement personnalisé des familles occupantes.
Le projet H.O.M.E. doit aussi être pensé comme une forme d'introduction à l'habitat fixe pour les familles. Mais il faut garder à l'esprit que les parcours résidentiels des occupants ne seront pas nécessairement linéaires : le projet pourra à la fois répondre aux familles souhaitant se sédentariser de manière permanente, tout comme à celles qui voudraient conserver une partie de l'année. Il est aussi susceptible que certaines familles s'essaient à ce type d'habitat fixe mais qu'elles n'en soient pas satisfaites et décident de quitter le logement, ce dernier pourra alors être proposé à une autre famille. L'avantage de ce projet est donc qu'il permet d'accompagner la diversité des parcours résidentiels et leurs possibles changements.

3. UNE ÉTAPE DANS LE VOYAGE: LES AIRES D'ACCUEIL "POP-UP"

1. Innover et amplifier les dispositifs d'accueil

L'accueil des gens du voyage voyageant encore est aujourd'hui cantonné à des dispositifs trop peu nombreux et bien souvent saturés. Cette situation requiert donc de repenser ces équipements d'accueil, d'innover et de les multiplier. Au vu de localisations bien souvent excentrées ou peu attractives, il importe également de réfléchir aux critères géographiques de ces espaces d'accueil.

a. Pénurie d'équipements et saturation des aires en Gironde

Le diagnostic du SDAHGV de la Gironde sur la période 2011-2017, met en avant un manque de réalisation des équipements prescrits sur le territoire. En effet, seulement 37, 4% des aires d'accueil et 38, 9% des aires de grands passages prescrites sur la période 2011-2017 ont été réalisées (Fig 16). Ce délai de réalisation peut être expliqué en partie par un manque de terrain disponible pour la création des équipements et d'un autre côté par un manque de volonté de certains élus pour réaliser les équipements sur le territoire de leur commune. De plus, la répartition des réalisations est inégale, avec par exemple un taux de réalisation de 100% sur l'arrondissement d'Arcachon face à un taux de réalisation de 0% sur l'arrondissement de Langon entre 2011 et 2017[23]. Cette forte disparité crée de grandes inégalités territoriales en terme de capacité d'accueil des gens du voyage en Gironde[24].

A ce manque d'équipements, dû au retard de mise en œuvre des réalisations prescrites par le schéma départemental, mais également

23 - Conseil Général de la Gironde (2018). Diagnostic du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage Gironde 2019 - 2024

24 - Voir Figure 10 "Carte des équipements d'accueil publics pour les gens du voyage en Gironde" du Rendu Intermédiaire, p.32

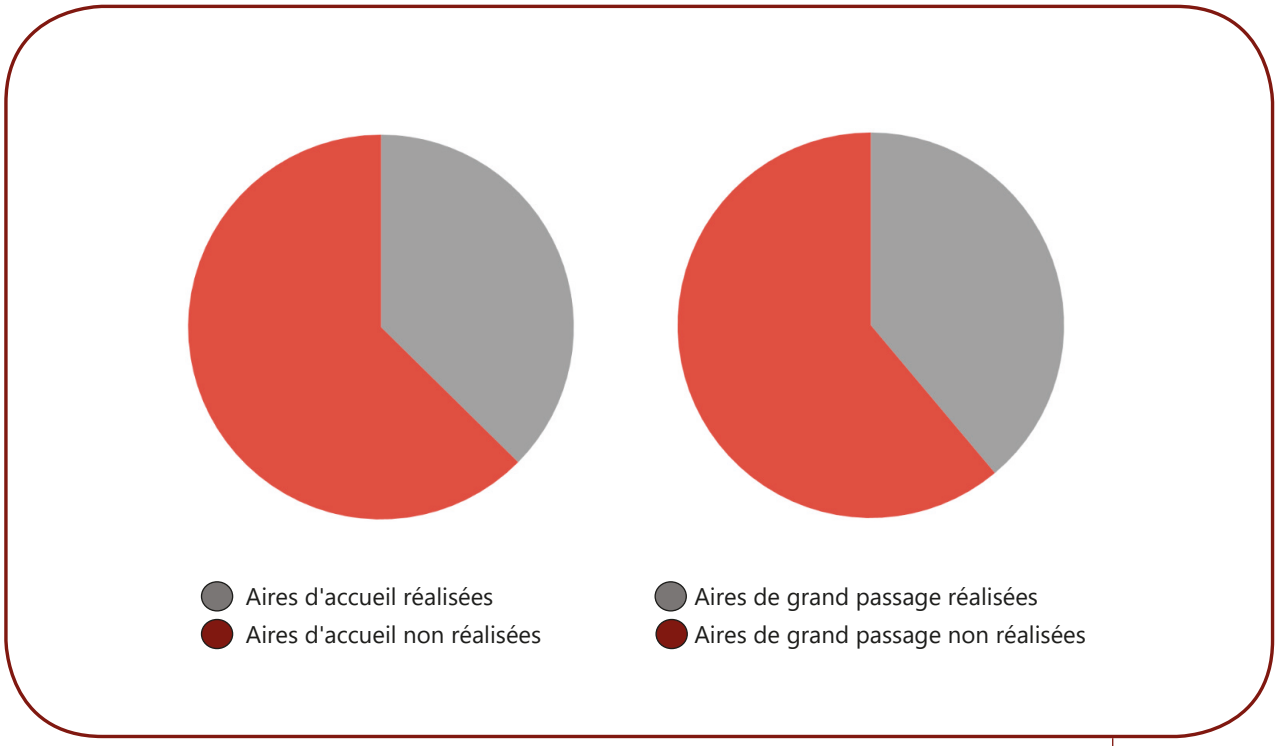

Fig.16 Taux de réalisation des aires d'accueil et de grand passage entre 2011 et 2017 en Gironde
Source: Production propre

en raison de cette pénurie de lieux d'accueil, s'ajoute une situation de sédentarisation importante sur les aires d'accueil. Les arrondissements de Bordeaux, Langon et Libourne sont tout particulièrement concernés par ce phénomène puisque la majorité des aires est occupée de façon permanente par des groupes familiaux tout au long de l'année et ce depuis plusieurs années.

Jean-Paul Massias - *"On est à la Chaille depuis 17 ans, on a peur de perdre notre place sur l'aire. Alors on reste"*

Sur l'arrondissement de Bordeaux cette situation concerne toutes les aires hormis celle de Bruges qui à un taux d'occupation de 31% uniquement. Les aires situées sur les arrondissement du littoral conservent aujourd'hui leur usage initial d'accueil de voyageurs sur des durées courtes (3 à 6 mois)[25]. A l'inverse, certaines aires comme celles de Belin-Béliet, Campugnan et Coutras sont "sous-utilisées" avec des taux d'utilisation allant de 5% à 14% en raison de leurs localisations trop isolées. Ce sont donc des places prescrites, réalisées, et paradoxalement non utilisées malgré la demande d'accueil importante sur le département.

25 - Conseil Général de la Gironde (2018). Diagnostic du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage Gironde 2019 - 2024

26 - Conseil Général de la Gironde (2018). Diagnostic du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage Gironde 2019 - 2024

La conséquence de cette pénurie d'équipements d'accueil, d'ancrage de long terme sur les aires d'accueil et de mauvaise localisation de certaines aires est le recensement de nombreux stationnements illicites sur le territoire[26]. On recense aujourd'hui 3 grands types de voyageurs:

- Les groupes religieux, qui sont souvent composés d'un nombre important de caravane (>50)
- Les groupes saisonniers ou de commerçants estivaux
- Les groupes familiaux locaux, de taille souvent plus réduite, et qui sont présent depuis plusieurs années sur un même territoire

La majorité des stationnements illicites répertoriés sur la période de 2014 à 2017 concernent des groupes de "petit passage" avec moins de 50 caravanes. On dénombre en effet, 133 "petits passages" contre 27 "grands passages" (plus de 50 caravanes). Les stationnements illicites sont aujourd'hui présents en très grande partie sur l'arrondissement de Bordeaux et notamment sur le territoire de la métropole. Ces stationnements illicites sont issus majoritairement de "petits passages" fréquents et certaines villes comme Mérignac sont particulièrement impactées (57 stationnements illicites enregistrés sur 4 ans)[27] (Fig 17).

27 - Ibid

La saturation des dispositifs d'accueil de la métropole conduit à une situation d'errance forcée de groupes voyageurs, avec une estimation

Fig.17 Stationnements illicites sur le département entre 2014 et 2017 Source: Production propre

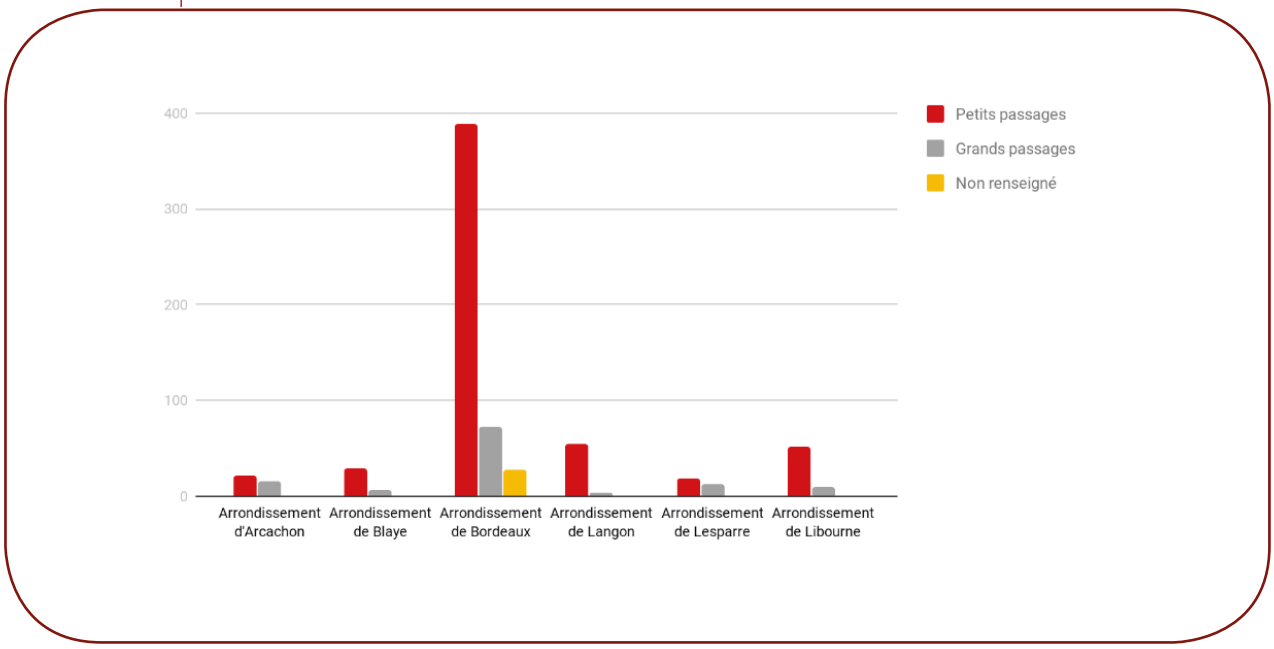

de 100 ménages en “situation dite d’errance” sur le secteur de Bordeaux Métropole[28].

Il est également intéressant de noter que cette situation d’errance sur le territoire n’est plus aujourd’hui cantonnée aux seuls gens du voyage. En effet, depuis quelques années, des personnes non-issues de la communauté des voyageurs décident d’adopter un mode de vie nomade avec par exemple la croissance des habitats de type “tiny-house”. Le mouvement des “micro-maisons” est un mouvement social et architectural prônant un mode de vie plus simple à travers un habitat minimaliste et mobile. Néanmoins, les gens du voyage demeurent stigmatisés par leur appartenance à ce groupe et ont donc moins de latitude que ces “nouveaux nomades” pour installer leur habitat . De plus, les gens du voyage ont tendance à voyager en groupes plus ou moins conséquents, tandis que les habitants de “tiny-house” voyagent généralement seuls. L’accueil de gens du voyage requiert ainsi des équipements adaptés à leur vie en famille élargie et ne peut donc s’apparenter intégralement à l’accueil de “tiny-house”. Cet exemple illustre néanmoins le fait que l’habitat mobile et temporaire tend à se démocratiser et ne concerne plus uniquement les populations identifiées comme gens du voyage.

Au vu d’un contexte d’errance et de stationnements illicites sur le territoire girondin, il paraît alors intéressant de tenter d’innover dans la réponse à ce besoin d’accueil de populations voyageuses.

28 - 26 - Conseil Général de la Gironde (2018). Diagnostic du Schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage Gironde 2019 - 2024

b. L'aire d'accueil pop-up?

Les groupes conservant un mode de vie nomade font face aujourd'hui à une saturation des aires d'accueil et sont donc poussés à s'installer de manière sauvage.
Monique - "*Il n'y a pas de place sur les aires d'accueil, alors on est obligés de s'installer ici, sur le campus. Mais la police va nous obliger à partir bientôt. On voyage entre ici, Villenave d'Ornon et Bègles*"
Face à ce type de situation, il nous semble alors pertinent de réfléchir à de nouvelles solutions d'accueil. Ainsi nous préconisons la création d'aires d'accueil "pop-up", en s'inspirant de l'idée des "pop-up stores", concept désignant des magasins éphémères.

Notre idée est de mettre à profit le foncier public ou privé non utilisé pour en faire des aires d'accueil temporaires. Ce procédé s'inspire de la théorie de l' "acupuncture urbaine"[29] et du concept de l' "urbanisme interstitiel"[30]. L'acupuncture urbaine, en alliant les champs de l'urbanisme et de la médecine chinoise, se veut un moyen de revitaliser des espaces urbains délaissés. Dans une démarche artistique et participative, l'urbanisme interstitiel cherche, quant à lui, à détourner certains espaces de leurs usages traditionnels, qui sont devenus des "interstices" car mal connectés ou abandonnés. Un exemple inspirant pour nos réflexions a été celui l'architecte Julien Beller qui met ces deux approches au coeur de ses réalisations, en se spécialisant sur le logement informel et les dispositifs éphémères[31] (voir présentation de l'Association No Mad's Land en infra). L'association Plateau urbain, dans la même idée, propose aux entreprises du secteur immobilier et institutions publiques de mettre à sa disposition leurs espaces vacants pour les transformer temporairement et les mettre à disposition d'acteurs culturels, associatifs ou structures issues de l'économie sociale et solidaire pour qu'ils y déploient leurs activités. L'idée est de rendre un foncier inutilisé visible à nouveau en le valorisant, en termes financiers et d'attractivité du territoire[32].
Dans notre projet d'aire pop-up, l'idée est bien la même : valoriser un terrain inutilisé qui, en l'état, ne rapporte rien à son propriétaire en le mettant à disposition d'une cause sociale d'accueil de populations. L'occupation temporaire est encadrée dans le cadre d'une convention

29 - LASTRA, Alejandro et POJANI, Dorina (2018). Urban acupuncture' to alleviate stress in informal settlements in Mexico, Journal of Urban Design. 6 février 2018. 23(5) pp. 749-762

30 - GUILLAUD, Clara (2009). "Interstices urbains et pratiques culturelles". Implications philosophiques. Dossier 2019

31 - BELLER, Julien (2013). L'Architecture engagée, "Carte blanche à Julien Beller". Ecole du Renouvellement Urbain.

32- ADISSON, Félix (2017). Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines. Metropolitiques.

d'accueil temporaire, assurant le propriétaire et les gens du voyage d'une occupation réglementée. Si le parti est pris de n'accueillir des groupes de voyageurs que pour une durée limitée de quelques mois, l'aménagement du terrain en aire pop-up serait de plusieurs années, de façon à entretenir un roulement d'accueil crucial pour le département et notamment sur le secteur de Bordeaux Métropole, mais aussi afin de rentabiliser tous travaux de viabilisation et/ou aménagements du terrain. Pour assurer la salubrité de l'installation des gens du voyage, le terrain se doit en effet de permettre un accès aux équipements minimums : accès aux fluides, ramassage des déchets, bloc sanitaire. Tous les aspects techniques, juridiques et de gestion sont développés ci-après.
Avant cela, il est important de préciser quelques points concernant le type foncier à privilégier. Si la réquisition de tout foncier disponible est intéressante, il est à noter que les gens du voyage privilégient des terrains répondant à un certain nombre de leurs besoins.

c. Caractéristiques des terrains et enjeux de localisation

Une réflexion s'impose sur les types de terrains sur lesquels il serait pertinent et adapté de réaliser notre projet. Deux échelles de réflexion sont à considérer : l'une portant sur les caractéristiques mêmes des terrains en termes de surface, de raccordement et de disponibilité ; l'autre sur l'environnement et les aménités existantes aux alentours du terrain qui seraient nécessaires aux personnes voyageuses accueillies.

• Quels terrains seraient adaptés à notre proposition

Concernant plus directement les terrains et leurs caractéristiques, ce projet d'espaces d'accueil temporaire pourrait se situer aussi bien sur une propriété privée que publique. L'idée de cette utilisation temporaire d'espaces est de tirer parti de fonciers non utilisés pendant des temporalités plus ou moins longues. Différents cas de figure peuvent se présenter : un foncier est en attente de construction donc celui-ci peut être mis temporairement à la disposition des gens du voyage le temps que les travaux débutent ; un foncier non utilisé est mis à disposition par son propriétaire pour une durée déterminée.

Plusieurs types de terrains ont été utilisés pour des projets d'accueil similaires à destination de populations migrantes ou en situation de précarité. Par exemple, le projet de village mobile pour réfugiés porté par Habitat et Humanisme s'est établi sur la friche industrielle Nexans à Lyon, un terrain privé appartenant à Bouygues. Des terrains appartenants à des acteurs publics (collectivités, universitaires, etc) comme le projet de village mobile du Diaconat à Talence ont également été mobilisés pour des projets temporaires (*voir infra*)

33- BEAUPERE, Hélène. Echange sur la question des gens du voyage en Gironde. [entretien] 27 décembre 2019

• Enjeux de localisation de ces terrains

Afin d'encourager l'utilisation de tels espaces d'accueil par les gens du voyage, il est essentiel de s'assurer que leur localisation soit pertinente et réponde aux différents besoins des gens du voyage, en termes de services et d'aménités à proximité. De plus, il nous apparaît essentiel d'encourager le vivre ensemble et favoriser les interactions entre les personnes accueillies sur ces espaces d'accueil et le reste de la ville. Penser une proximité entre certains services et aménités peut alors être un moyen de "lier l'aire d'accueil à la ville"[33].

La proximité avec des **centres hospitaliers** est ressortie, à la fois dans nos entretiens et dans nos recherches, comme un critère important dans le choix des gens du voyage pour les lieux de stationnement. En effet, la prise en charge des personnes âgées par les familles élargies nécessitent un accès aux soins. Ce constat est d'ailleurs pris en compte par d'autres collectivités, comme la ville de Paris où une aire d'accueil de 5 300m2 a justement été aménagée à côté d'un centre hospitalier pour permettre aux gens du voyage d'accompagner ou de rendre visite à des proches hospitalisés[34].

34- Site web de la ville de Paris.

Famille paloise - *"Face à des problèmes de santé, un membre de notre famille a dû être hospitalisé à l'hôpital Pellegrin. Nous avons donc dû venir exceptionnellement à Bordeaux le temps de ses soins."*

La **scolarisation des enfants** issus des communautés de voyageurs est également un enjeu important qui doit être pris en compte dans les choix de localisation des espaces d'accueil. Anticiper les besoins

de scolarisation des familles qui seraient accueillies sur les espaces temporaires d'accueil semble alors pertinent pour faciliter l'accès à des écoles pour les enfants voyageurs.

Un dernier critère qui pourrait mériter d'être pris en compte concerne la **proximité avec des églises**. Une partie des déplacements des gens du voyage étant motivée par des questions religieuses (notamment des rassemblements religieux estivaux), le motif religieux apparaît comme un critère de choix pour certains stationnements.
Monique - *"Ma famille fréquente l'église évangélique "Vie et Lumière" qui est située derrière la gare Saint-Jean. C'est donc pratique pour nous d'y aller depuis le campus universitaire avec le tram"*

La carte suivante (Fig 18) donne à voir les aménités qui, au cours de notre étude de terrain, sont apparues comme essentielles pour

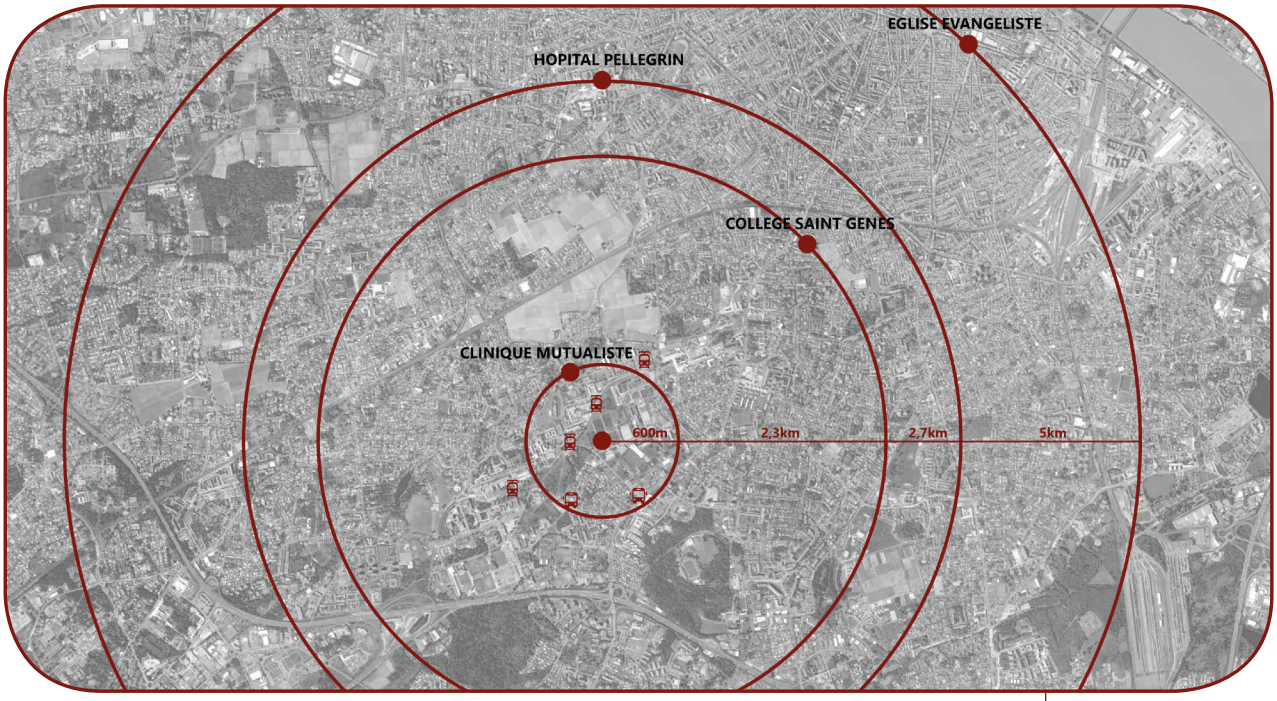

Fig.18 Aménités à proximité pour les gens du voyage du campus - Analyse en cercles concentriques
Source: Production propre
Fond de carte : Google Earth

certains voyageurs rencontrés sur le campement illicite de François Bordes sur le campus universitaire Talence-Pessac-Gradignan.
Aussi, au-delà de l'enjeu de la proximité avec les services et infrastructures mentionnés précédemment, c'est la question de l'**accessibilité** et des différents **moyens de transports** à disposition pour que les voyageurs puissent se rendre dans ces différents lieux. La connexion de ces espaces d'accueil participera ainsi de la création du lien entre ces sites et le reste de la ville.

Enfin, il importe de faire attention à l'**environnement** direct de l'aire d'accueil. En effet, les propos des gens du voyage relatent la récurrence de localisation des aires d'accueil ou terrains familiaux à proximité de déchetteries, de routes bruyantes ou encore d'usine de béton comme c'est le cas du terrain familial à Cenon, ce qui ne représente pas des conditions idéales. En revanche, il ressort de nos échanges une certaine appétence pour la proximité avec la nature.

Lydia - *"certains jours y'a tellement de poussière qu'on ne peut pas aller dehors, on passe le doigt et y'a plein de poussière dessus."*

Roger - *"J'aime bien vivre au milieu de la nature".*

La prise en compte de ces différents critères dans les choix de localisation des terrains est essentielle pour l'appropriation de ces espaces par les voyageurs accueillis et in fine pour la réussite du projet (Fig 19).

Fig. 19 Schéma récapitulatif de l'environnement et des aménités utiles à proximité des espaces d'accueil temporaires
Source: Production propre

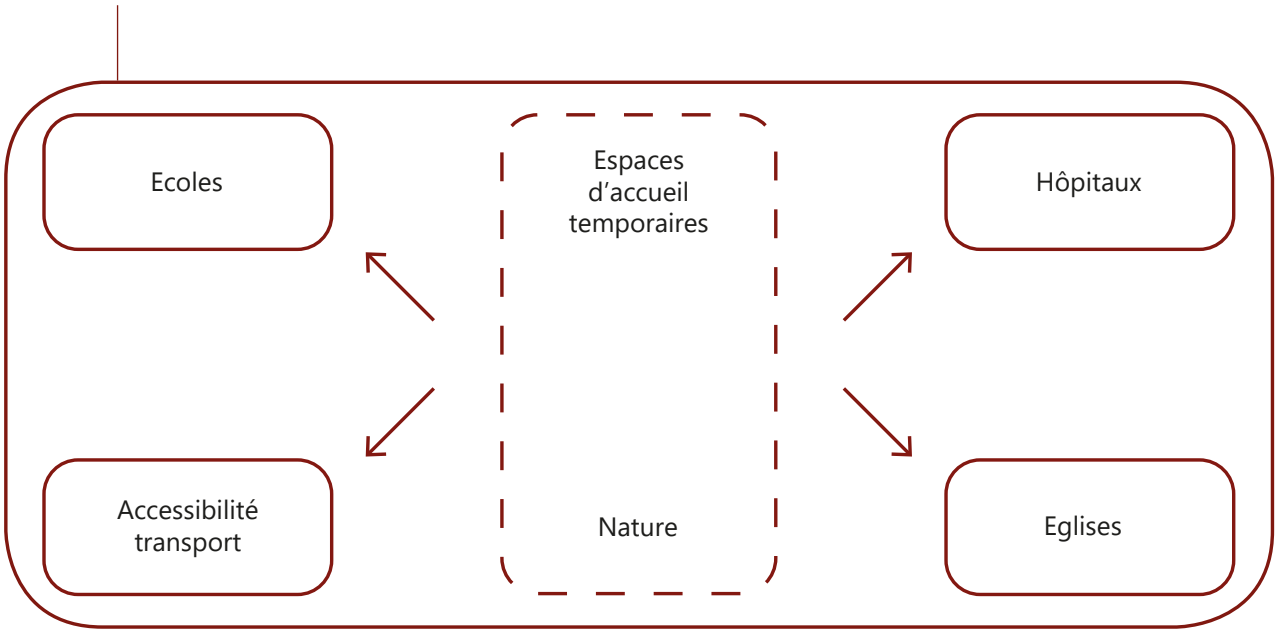

2. Conditions de faisabilité des aires “pop-up”

a. Un vide juridique qui n'empêche pas la faisabilité

Une première difficulté concernant la faisabilité juridique de notre projet d’espace d’accueil temporaire est l’inadaptation du droit pour ce type de projet d’accueil temporaire et mobile. En effet, à bien des égards le droit est en retard et ne prend pas en compte la réalité de la diversité des situations d’habitat. Ainsi la loi ALUR n’a pris que récemment en compte le cas de “résidences démontables qui constituent l’habitat permanent de leurs utilisateurs”, cette loi datant de 2014 seulement.

Depuis 2015, l’**article R111-51** du code de l’Urbanisme précise que “sont regardées comme des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs les installations sans fondation disposant d'équipements intérieurs ou extérieurs et pouvant être autonomes vis-à-vis des réseaux publics. Elles sont destinées à l'habitation et occupées à titre de résidence principale au moins huit mois par an. Ces résidences ainsi que leurs équipements extérieurs sont, à tout moment, facilement et rapidement démontables”.

Le tableau ci-dessous présente les autorisations à obtenir en fonction de la surface habitable de cette catégorie.

Résidence démontable constituant l’habitat permanent de leurs utilisateurs	< 40m² surface habitable	> 40m² surface habitable
Autorisation nécessaire	Déclaration préalable (R421-23 CU)	Permis d’aménager (R421-19 CU)

Cependant, si cet encadrement réglementaire s’adresse aux caravanes qui seraient stationnées sur nos espaces d’accueil, il ne semble pas pouvoir s’appliquer aux blocs sanitaires qui les accompagneraient. Ceux-ci semblent plutôt relever de la catégorie des constructions, et nécessiteraient un permis de construire.

On voit donc émerger une reconnaissance de modes d'habiter alternatifs au fur et à mesure, mais un décalage demeure entre les encadrements réglementaires et la réalité. En découle alors un certain flou juridique qui ne prend pas toujours en compte la complexité du projet d'espaces d'accueil temporaires présenté ici. Ces difficultés nous ont conduits à nous tourner vers des projets d'accueil temporaires qui ont effectivement été réalisés, afin de mieux comprendre les modalités de mise en place. Nous avons identifié plusieurs projets, à destination d'autres publics comme des réfugiés, demandeurs d'asile ou encore des personnes vulnérables et défavorisées. Même si ces solutions ne s'adressent pas aux mêmes publics, celles-ci restent comparables de par leur caractère temporaire. Il est donc important de noter que malgré ces difficultés juridiques, des projets similaires ont pu être mis en place, dont il sera possible de s'inspirer pour la réalisation de notre projet. La prochaine section présente les fiches récapitulatives des projets que nous avons identifiés.

b. Innover dans l'accueil temporaire : des exemples inspirants

Village mobile pour l'insertion des réfugiés - Bouygues Immobilier x Habitat & Humanisme (Fig.20)

• **Résumé** : Mise à disposition d'une friche industrielle par le promoteur privé Bouygues Immobilier pour le compte de l'association Habitat & Humanisme Rhône dans le but d'accueillir 80 personnes réfugiées, en compensation de la fermeture d'un centre d'accueil. Le village sera composé de 25 logements qui sont des conteneurs maritimes rénovés. Le projet s'insère donc dans la logique d'occupation temporaire.
• **Durée** : 2 ans, le temps que le futur projet de reconversion de la friche soit préparé par Bouygues.
• **Acteurs** :
-Bouygues Immobilier : Mise à disposition du terrain
-Habitat & Humanisme : Production et organisation du projet du village mobile, gestion et accompagnement social. L'association a réalisé une exposition de photos présentant des portraits de réfugiés avant même leur arrivée et installée aux environs de la friche.
-"La Commune" : le tiers-lieu voisin, ancienne friche également, qui s'est engagé à organiser des animations avec les réfugiés, preuve de l'importance de l'insertion du projet dans le voisinage. Installation d'une exposition photo sur les murs de cette ancienne usine.
• **Arguments avancés** : L'avantage pour le promoteur Bouygues Immobilier est d'éviter le gaspillage foncier et économique en mettant la friche à disposition d'un projet solidaire et temporaire : le groupe fait ainsi des économies sur les frais de gardiennage et de mise en sécurité qui auraient été nécessaires durant les 2 ans de préparation du projet. C'est aussi un moyen pour le promoteur de réinsérer l'espace de la friche dans la vie de quartier, en rôle d'incubateur et d'ancrage du futur projet définitif, ainsi que pour habituer les riverains aux changements à venir sur ce terrain-ci.
Malgré le caractère temporaire de l'implantation du projet, l'investissement de l'association ne sera pas inutile au bout des 2 ans car le projet a vocation à changer de lieu grâce au caractère mobile du village.
• **Localisation et type de terrain** : Terrain privé de 2000 m²

appartenant à Bouygues. Situé sur la friche industrielle Nexans dans le VIIe Arrondissement de Lyon, localisation dans un quartier central. Mais le projet a vocation à trouver un autre lieu d'ancrage temporaire au terme des 2 ans.

• **Type d'habitat** : conteneurs maritimes rénovés pouvant chacun accueillir 3 hommes seuls ou 1 famille avec 3 enfants.

• **Coût** : coût des logements pour l'association : moins de 1000€/m². Coût total pour l'association : environ 1 million € financé par Habitat et Humanisme.

• **Autorisations d'urbanisme** : Convention de mise à disposition / occupation d'un terrain à titre précaire de Bouygues Immobilier à destination de l'association Habitat & Humanisme.

Pour en savoir plus : https://www.demainlaville.com/a-lyon-un-village-mobile-pour-linsertion-de-refugies/

Fig.20 Un village mobile pour l'insertion des réfugiés
Source : Site web Demain la ville

Village mobile - Diaconat de Bordeaux (Fig.21)

• **Résumé** : Inspiré par le travail de l'association nantaise Une villa en urgence, ce projet innovant consiste en la transformation de camions frigorifiques obsolètes en habitat d'urgence. Au total, ce sont 40 places d'hébergement qui ont été créées à Bordeaux pour des demandeurs d'asile. L'intérêt de ce projet réside dans le fait les camions restent mobiles pendant l'occupation, leur permettant d'être déplacés sur le territoire au gré des besoins d'accueil.
• **Acteurs** : Mairie de Talence et Diaconat.
• **Arguments avancés** : Les arguments avancés par le Diaconat sont évidemment le caractère d'intérêt général et humanitaire du projet. Le fait que le terrain ait été précédemment squatté et les conditions de vie insalubres de ce squat ont poussé les acteurs publics à se saisir de cet enjeu. C'est ce contexte d'ultra-précarité et d'urgence qui a permis de trouver le portage politique nécessaire au montage du projet. • Quels enseignements ? Ce projet montre qu'il est possible de réaliser des projets innovants en terme d'accueil et d'habitat et de réutilisation de matériaux (ici, les camions frigorifiques de plus de 12 ans) si le portage politique est suffisant. Des solutions d'habitat de qualité peuvent ainsi être proposées à moindre coût.
• **Localisation et type de terrain** : Situé sur l'ancien emplacement du squat Lamartine à Talence, le terrain est une propriété de l'Université. Le terrain est mis à disposition pour 3 ans (18 mois puis 6 mois renouvelables deux fois)
• **Coût** : Le coût du projet est évalué à 17€ par jour et par occupant et a été financé par une subvention de l'Etat de 280 000€.
• **Gestion** : Le Diaconat se charge de la gestion du site, avec des travailleurs sociaux référents pour chaque famille occupante, en charge de s'assurer du respect des règles du lieu et de l'accompagnement social des personnes.
• **Autorisations d'urbanisme** : Permis de construire précaire et mise à disposition du terrain.

Pour en savoir plus : contacter Monsieur Philippe Rix - Directeur du Diaconat de Bordeaux

Fig. 21 : Une villa en urgence
Source: Site web Frederic Tabary

La maison qui déménage - Habitat & Humanisme (Fig.22)

• **Résumé** : L'idée du projet est d'installer des maisons en bois démontables sur des terrains de manière temporaire pour loger et accompagner des personnes vulnérables à intégrer un logement sur le long terme.

• **Acteurs** : association Habitat et Humanisme Île-de-France, en collaboration avec l'entreprise de construction AGILCARE, qui propose un concept et un savoir faire innovant en matière de construction de maisons modulaires en bois.

• **Arguments avancés** : Les arguments avancés par l'association Habitat & Humanisme portent sur la dimension humaine et d'intérêt général du projet visant à la réinsertion de personnes vulnérables. La particularité du logement intégralement démontable et remontable sur un autre site est également un argument de poids car les propriétaires ont l'assurance de retrouver leur terrain dans le même état qu'avant l'occupation.

• **Localisation et type de terrain** : Situé à Malakoff (92), terrain mis à disposition par le Diocèse des Hauts de Seine. Le terrain est constructible et viabilisé en amont.

• **Durée du projet** : Mise à disposition du terrain pour une durée de 10 ans.
• **Coût** : 1 panneau 180€/m² et coût construction : 2000€/m²
• **Gestion** : Signature d'une convention d'occupation temporaire du terrain entre Habitat et Humanisme et propriétaire du terrain. Puis, ce sont des membres de l'association qui se chargent de la gestion, avec un référent par famille occupante, pour leur apporter soutien et accompagnement dans l'habitat mais aussi dans leur parcours de réinsertion.
• **Autorisations d'urbanisme** : Permis de construire classique et mise à disposition du terrain

Pour en savoir plus :
https://www.habitat-humanisme.org/actualites/maison-demenage-laureate-de-france-s-engage/

Fig. 22 La maison qui déménage
Source: Habitat & Humanisme

No Mad's Land, Le pays de ceux qui ne sont pas fous - Julien Beller (Fig.23)

• **Résumé** : L'architecte Julien Beller a créé l'association No Mad's Land en 2006, afin de mettre en place des dispositifs d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage. Maître d'oeuvre et maître d'ouvrage sur des projets d'habitat, l'association est également une passerelle entre les propriétaires de terrains disponibles et les gens du voyage demandeurs, selon un mécanisme de "Recherche du terrain, médiation, mise en place des équipements nécessaires"[35] que l'association prend en charge.

• **Acteurs** :

- Association No Mad's Land : mise en relation des demandeurs et des offreurs de terrains disponibles, mise en fonctionnement du lieu

• **Arguments avancés** :

Pour les propriétaires de terrains disponibles :

-entretien du site

-gardiennage du site par les gens du voyage : éviter les occupations illicites en réglementant le stationnement

-aucune altération du terrain grâce à des constructions légères

-stationnement de familles "offrant des garanties morales"[36] et connues comme résidant anciennement sur le territoire

-les équipements provisoires nécessaires à la vie sur le terrain sont à la charge de ses occupants

-rentabiliser un terrain sans activité : versement d'une caution et d'un loyer déterminés par la convention

-temps d'occupation délimité dans la convention

Pour les gens du voyage :

-éviter la précarité et l'instabilité de l'occupation illégale

-intérêt à respecter leur engagement auprès du propriétaire s'ils veulent y revenir et bénéficier à nouveau de ce mécanisme.

• **Localisation et type de terrains** : Le dispositif s'adresse avant tout à des propriétaires de terrains privés sur lesquels il n'y a pas d'activité, soit parce qu'ils sont en vente, soit dans la perspective d'un futur développement économique[37]. Les terrains sont sécurisés et l'association met en place des bornes d'électricité.

• **Coût** : Selon le terrain et les demandes des gens du voyage et du

35- BELLER, Julien (2013). L'Architecture engagée, "Carte blanche à Julien Beller". Ecole du Renouvellement Urbain.

36- BELLER, Julien (2013). L'Architecture engagée, "Carte blanche à Julien Beller". Ecole du Renouvellement Urbain.

37- Voir document annexe "Plaquette de présentation de l'association No Mad's Land"

propriétaire, les coûts peuvent concerner un panel d'installations provisoires : viabilisation du terrain, installation de toilettes chimiques, le ramassage des ordures, mise en place d'une citerne d'eau. Le propriétaire est rétribué via une contribution mensuelle des occupants à l'appui d'une caution dont les sommes sont fixées dans une convention d'occupation temporaire[38].

• **Gestion** : Signature d'une convention d'occupation temporaire par les propriétaires privés des terrains et les gens du voyage stationnant temporairement sur les lieux. L'association sert également à sélectionner les familles avant de les mettre en relation avec les propriétaires, afin de garantir la pérennité du respect de l'engagement.

• **Autorisations d'urbanisme** : Convention d'occupation temporaire entre les propriétaires et les occupants

38- Voir document annexe "Plaquette de présentation de l'association No Mad's Land"

Fig. 23 : Plaquette de présentation du projet No Mad's Land, Julien Beller

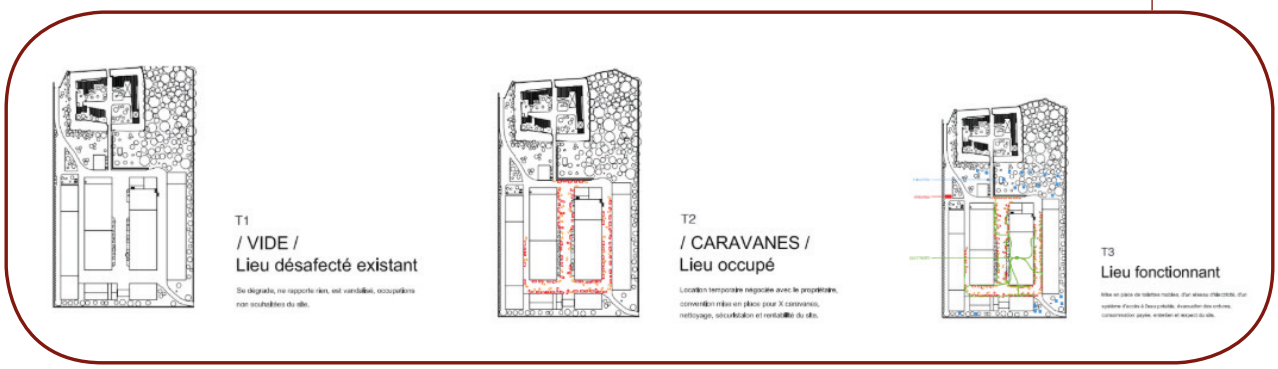

c. Faisabilité technique

La réalisation d'aires d'accueil "pop-up" est soumise à la prise en compte de plusieurs éléments nécessaires pour une occupation respectueuse du site mais aussi pour assurer un confort minimum aux occupants.

Pour une occupation respectueuse du site et laissant le moins de trace possible lors du déménagement de l'aire, nous avons tout d'abord pensé à l'installation d'un système de dalles engazonnées permettant le stationnement des caravanes sans endommager le terrain, si ce dernier est en terre et non imperméabilisé préalablement. En outre, ce système de dalles permettrait un certain confort aux usagers, notamment en cas de conditions météorologiques pluvieuses.

Les dalles engazonnées (Fig. 24) sont composées d'un support en plastique alvéolé formant une dalle, sur laquelle un pré-engazonnement est réalisé. Leur avantage est d'être prêtes à poser, et leur installation est très rapide. Elles ont une résistance d'environ 15 tonnes pour un bloc de 4 alvéoles (20x20cm) soit 1 000 T/m² [39]. Elles doivent être posées sur un revêtement organique (terre, sable,...).

Fig. 24 -Dalle Gazon O²D Green. Source: Site web O²D Environnement

39- Site web O²D Environnement - Dalle Gazon O²D Green.

Pour une occupation attentive au terrain prêté et au voisinage, un système de bennes à déchets et de collecte devra être mis en place sur le terrain occupé. Afin de limiter une possible mauvaise utilisation de ces bennes, un système de pictogramme intuitif pourra être mis en place afin d'encadrer l'utilisation de l'équipement (en cas de tri sélectif par exemple).

Le dernier équipement indispensable sur l'aire d'accueil temporaire "pop-up" est l'installation d'un bloc sanitaire mobile comprenant les éléments suivants: douches, toilettes, lavabos. Ce bloc doit aussi permettre le branchement à l'eau et à l'électricité des caravanes installées. Ci-dessous, un exemple de l'équipement nécessaire au bloc sanitaire mobile est proposé. Celui-ci est un bloc de 12m², comprenant deux douches, deux toilettes et trois lavabos. Il peut être utilisé par environ 8-10 personnes au maximum. Au delà de ce nombre d'occupants il faudra doubler le nombre d'équipements en installant par exemple un deuxième bloc (Fig. 25).
Aujourd'hui de nombreuses entreprises proposent la location de

Fig. 25 - Plan et coupe conceptuels du bloc sanitaire temporaire et mobile
Source: Production propre

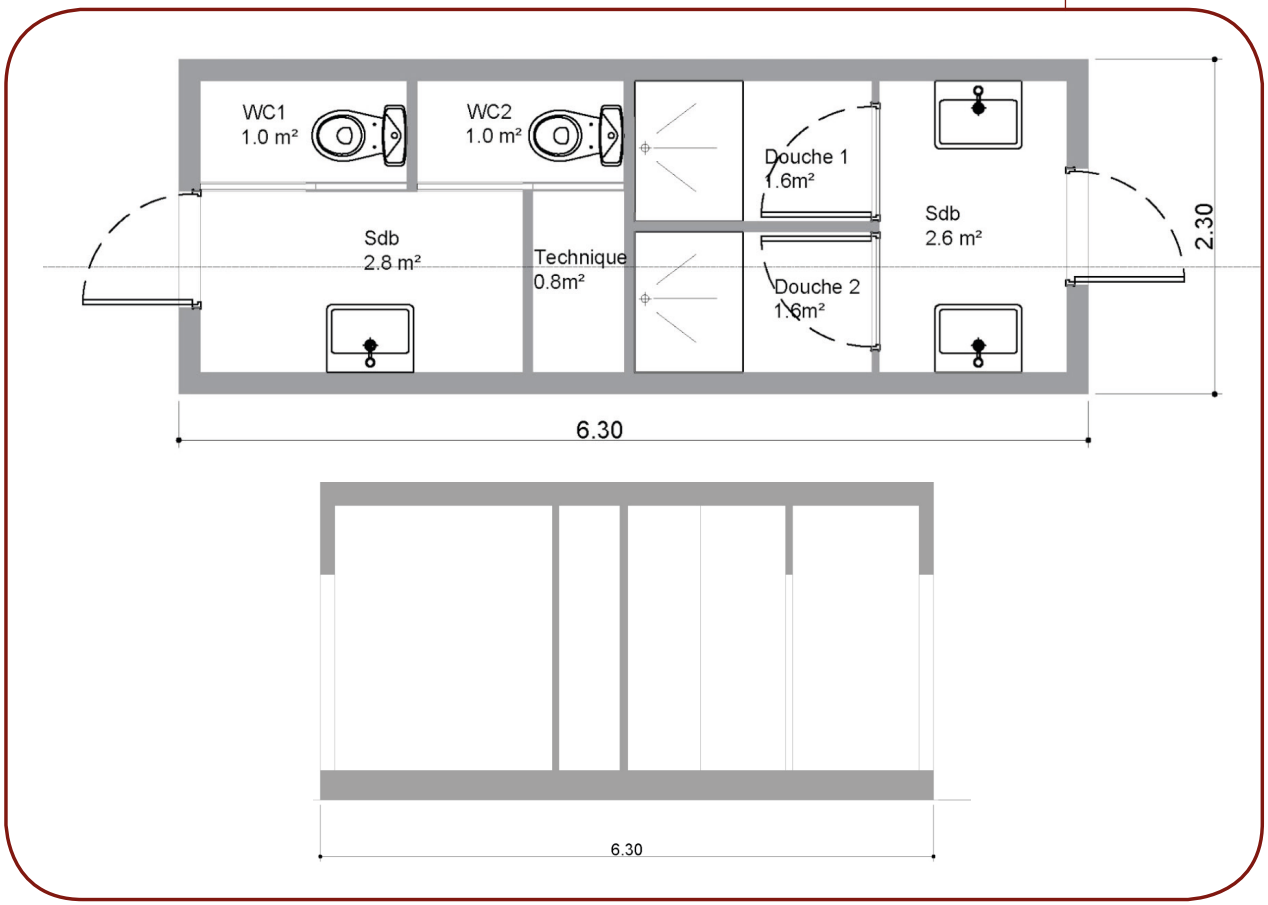

blocs sanitaires comme l'entreprise Sanibloc en Nouvelle Aquitaine[40].

40- Site web Sanibloc - Location de sanitaires autonomes.

Ce genre d'équipement nécessite un branchement à l'eau et à l'électricité, un terrain viabilisé est donc nécessaire. Afin de limiter la consommation en eau, qui peut parfois être élevée chez les gens du voyage en raison d'un nettoyage régulier de la caravane et des espaces de vie, un système comme Nomad'O pourrait être installé en complément. Ce système, de la taille d'un bagage cabine et pesant 20 kg, permet de traiter de 20L à 30L d'eau par heure afin de recycler les eaux grises (douches, lavabos) et ainsi de limiter la consommation (Fig. 26).

Ce système est actuellement utilisé dans les camping-car et caravane.

Fig 26 - Schéma système Nomad'O Source: Site web Nomad'O

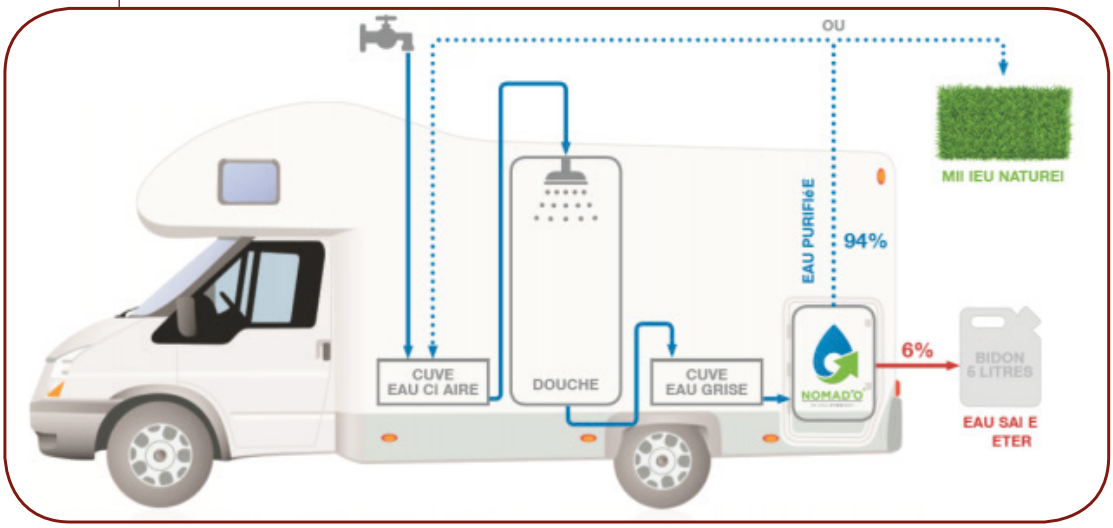

Cependant, dans le cas où le terrain proposé ne peut être viabilisé, des solutions existent pour apporter un minimum de confort sanitaire. Par exemple en installant des toilettes sèches ou chimiques, ou en imitant des projets comme celui de l'association MOBIL'douche à destination des sans abris, en investissant des véhicules mobiles équipés de douches[41]

41- Site web Mobil'douche.

d. Gestion du projet

Au coeur du projet d'aire pop-up réside une relation de confiance entre propriétaires et gens du voyage qu'il est impératif d'établir dès le départ. A l'appui des exemples cités plus haut, il semble essentiel qu'une tierce partie (bien souvent associative) s'implique dans le rapport entre les gens du voyage et les propriétaires. Convaincre les propriétaires de la valeur du projet est aussi une clé essentielle de réussite du projet. Enfin, la relation de confiance est confortée et officialisées par la signature d'une convention d'occupation temporaire.

Une médiation est essentielle au bon déroulement de l'occupation.

Les projets d'accueil de publics précaires présentés plus haut sont tous encadrés et gérés par des tierces parties, le plus souvent des associations. L'association a le rôle d'accompagner à la fois le public précaire dans le dispositif d'accueil, d'intervenir auprès des propriétaires pour leur présenter le projet mais aussi d'être l'interlocuteur et l'arbitre dans la relation gens du voyage-propriétaire. Cette tierce partie tient le rôle de gestionnaire de l'aire "pop-up".

Dans le contexte girondin, l'association existante qui semble la plus apte à s'impliquer dans le projet d'aire "pop-up" est l'ADAV33. Grâce à sa connaissance du terrain et à la relation de confiance qu'elle établit depuis des décennies avec les gens du voyage, l'ADAV33 se présente comme un médiateur tiers et neutre entre propriétaires et gens du voyage.
Un autre aspect de la médiation est d'inclure l'aire pop-up dans son environnement direct, en informant notamment le voisinage. Une forme de méditation et de sensibilisation innovante doit être réfléchie, afin de faciliter le lien social entre gens du voyage et leurs voisins. A titre d'exemple, l'association Habitat et Humanisme organise des expositions photographiques en plein air pour certains de ses projets d'habitat pour publics précaires[42] (Fig 27 et 28).

Convaincre les propriétaires

Mettre à disposition un terrain pour l'accueil de gens du voyage peut être une démarche peu appétente pour un propriétaire. Groupes fortement stigmatisés dans la société, souvent perçus comme peu attentifs à l'entretien de leur environnement, les gens du voyage ne sont pas forcément un public "attractif". Ainsi, il est important de mettre en avant un certain nombre d'arguments auprès des propriétaires de foncier afin de présenter la particularité du projet d'aires "pop-up" et l'intérêt de celles-ci:

42- USBEK et RICA (2019). À Lyon, un village mobile pour l'insertion de réfugiés, Demain la ville.

• **"Zéro empreinte" garantie.** La solution architecturale et technique présentée plus haut, légère et discrète, facilement et rapidement démontable, permet de ne pas endommager le terrain (dalles engazonnées, viabilisation du terrain, bloc sanitaire mobile).
• **Le gardiennage et l'entretien du site.** Les gens du voyage occupant

Fig. 27 - Exposition à Lyon par Habitat et Humanisme Rhône Source : Demain la ville, 2019

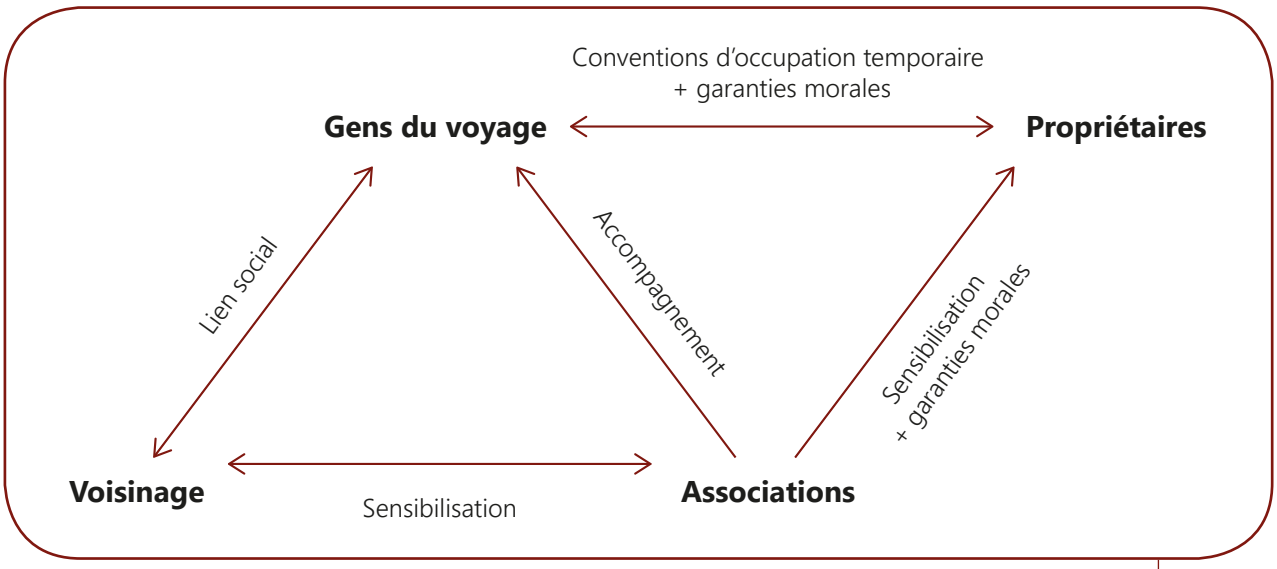

Fig. 28 - Schéma d'acteurs de la médiation
Source : Production propre

officiellement le terrain assure le propriétaire que son terrain ne soit pas occupé illégalement. Le terrain est en quelque sorte "gardé" par les gens du voyage. Ceux-ci sont aussi responsables de l'entretien du site, du rassemblement des déchets dans les bennes installées et des espaces verts s'ils existent.

• **Une source de revenu pour le propriétaire.** L'occupation du site se fait à l'appui d'un loyer mensuel dont le montant est fixé dans la convention d'occupation temporaire. Le propriétaire touche donc un revenu pour un terrain qui ne lui rapporterait rien sinon.

• **Des familles "offrant des garanties morales"[43].** Identifiées par la partie tierce médiatrice, les familles sont connues comme résidant anciennement sur le territoire.

• **Un temps d'occupation limité.** Les familles s'engagent à ne rester que sur une durée limitée et prévue en amont dans la convention.

• **Une occupation temporaire formalisée.** Le séjour des familles voyageuses est donc encadré par une convention d'occupation temporaire, qui assure des garanties au propriétaire mais aussi aux gens du voyage. Notamment, la convention permet de déresponsabiliser le propriétaire et à contrario de responsabiliser les gens du voyage, en cas d'accident sur le terrain ou de détérioration des équipements. Les détails à préciser dans la convention sont présentés ci-dessous.

43- Voir Annexe 2: No Mad's Land. Convention d'Occupation Temporaire - projet expérimental

Mise en place d'une convention d'occupation temporaire

A l'appui de nos recherches sur d'autres types de convention d'occupation temporaire[44], nous préconisons que la convention d'occupation sur une aire "pop-up" inclue :
- Nom du propriétaire
- Nom de représentant des gens du voyage
- Localisation et nom du terrain
- Durée d'occupation avec dates d'arrivée et de départ
- Nombre de caravanes autorisées à stationner
- La mention : "Le propriétaire s'engage durant la période visée à ne pas déposer de plainte contre les occupants pour le simple fait de leur installation."
- Aménagements provisoires autorisés par la propriétaire : toilettes chimiques, bennes à ordures, compteur électrique forain, autres à préciser
- La mention : "L'installation et le démontage des aménagements provisoires sont à la charge des occupants ainsi que les frais conséquents à leurs utilisations."
- La mention : "Les occupants s'engagent à respecter les lieux et la convention susvisée"
- Loyer et caution

44- Voir Annexe 2: No Mad's Land. Convention d'Occupation Temporaire - projet expérimental

Un exemple de convention d'occupation temporaire peut être trouvé en annexe. (Annexe 2)

Pour un propriétaire, la mise à disposition de son terrain est rentabilisée par l'économie faite sur les frais de gardiennage et d'entretien. Il se retrouverait ainsi avec un bilan financier neutre (pas de frais à sa charge) ou positif (grâce à un système de redevance)

e. Points de vigilance du projet d'aire d'accueil "pop-up"

Plusieurs éléments doivent être anticipés et regardés avec attention afin d'assurer la réussite du projet.
Une première difficulté pourrait résider dans la recherche de fonciers disponibles et adaptés au projet d'aires d'accueil temporaire. En effet,

un travail d'information auprès des propriétaires aussi bien privés que publics devra être mené en amont pour faciliter cette identification. Un travail d'information devra en parallèle être fait à destination des populations voyageuses pour qu'elles aient connaissance de ce projet. Une seconde difficulté pourrait émerger concernant les durées de stationnement sur les aires. Il sera essentiel de limiter les durées de stationnement pour ne pas répliquer sur ces aires "pop-up" les situations de sédentarisation sur les aires d'accueil actuelles. D'où le besoin d'une convention d'occupation temporaire précisant la durée exacte du séjour. Les aires "pop-up" doivent conserver une fonction d'accueil temporaire.

CONCLUSION

La réalité des modes de vie des gens du voyage est aujourd'hui double: des modes de vie entre **nomadisme** et **sédentarité**. Mais groupes nomades et sédentaires se confrontent sur les dispositifs d'accueil et d'habitat existants. Certains groupes voyageurs veulent se sédentariser mais occupent des dispositifs d'accueil ou bien ils n'ont pas d'autre choix que de stationner de façon illicite. D'autres groupes veulent, quant à eux, continuer à voyager mais ne trouvent pas de place sur des aires d'accueil saturées. Ce rapport a donc cherché à montrer qu'il est indispensable d'envisager la question de la sédentarisation aux côtés des enjeux de l'accueil.

En reprenant notre diagnostic de la première partie sur les limites des dispositifs d'accueil et d'habitat à destination des gens du voyage en Gironde, le schéma suivant montre comment nos propositions ont cherché à répondre à ces limites. Deux projets complémentaires sont préconisés dans ce rapport. D'une part, développer des solutions d'habitat modulaire et modulable pour accompagner la transition de la vie en caravane à la vie en habitat en dur à travers un bâti évolutif et adaptable. D'autre part, innover sur le plan des dispositifs d'accueil pour les populations encore voyageuses en identifiant des aires temporaires d'accueil, proposant des offres d'accueil plus flexibles (Fig. 29).

En premier lieu, l'**habitat H.O.M.E.** serait une solution pour les ménages souhaitant se sédentariser de manière progressive. Des ménages déjà ancrés sur un territoire mais souhaitant un confort de vie supérieur à celui offert par la caravane peuvent trouver dans cet habitat une transition plus douce vers un habitat en dur que le passage direct à un habitat adapté. A fortiori, le caractère évolutif du H.O.M.E. permet aux ménages d'aboutir à une véritable maison s'ils le souhaitent, contrairement aux terrains familiaux qui ne comportent qu'une pièce de vie commune sans évolution possible.

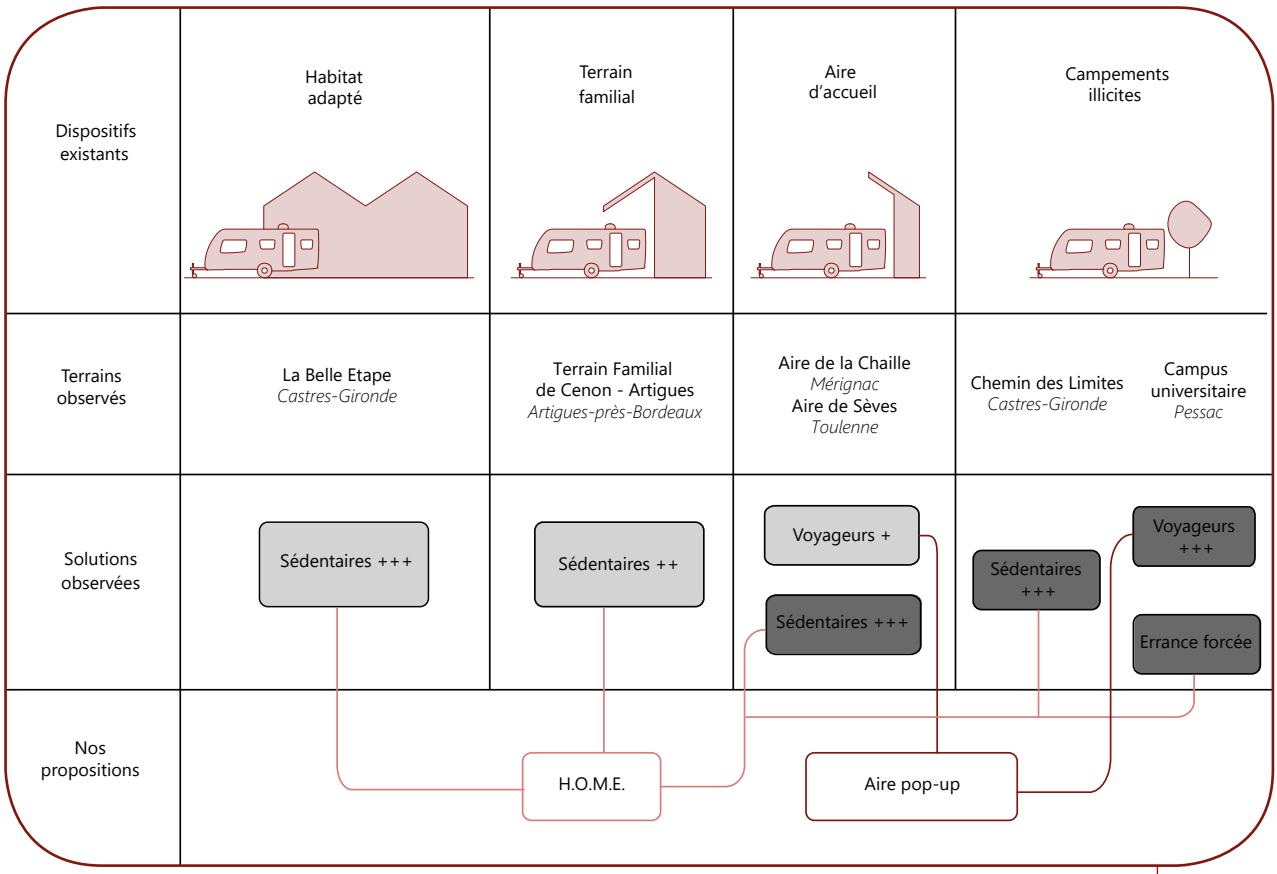

Fig. 29 : Innover dans l'accueil et l'habitat comme réponse aux demandes des gens du voyage
Source: Production Propre

En second lieu, les **aires d'accueil pop-up** sont un moyen d'accueil complémentaire aux aires d'accueil prescrites dans le SDAHGV. Les populations voyageuses peuvent y trouver une alternative aux aires d'accueil saturées. Ces espaces d'accueil éphémères peuvent aussi être une solution dans l'attente de la construction d'aires d'accueil permanentes par les municipalités.

Pour nos deux préconisations, il apparaît que le caractère innovant est le facteur le plus susceptible de freiner la mise en oeuvre. Mais c'est parce que ces solutions sont originales, qu'elles prennent place hors du cadre traditionnel de l'accueil et de l'habitat, que **le portage politique** est d'autant plus important. Il est la véritable clé du succès ! Au terme de notre étude nous souhaitions nous adresser directement à toutes et tous les élu.e.s de Gironde afin d'encourager l'action publique vis-à-vis des groupes voyageurs.

Mesdames les élues, Messieurs les élus,

Aujourd'hui encore, les populations voyageuses ne sont pas assez reconnues comme **citoyens à part entière**, et beaucoup subissent des modes de vie non choisis : une errance forcée ou une sédentarisation. Bon nombre d'entre eux vivent dans des conditions peu confortables, parfois même insalubres. Dans certains cas, les dispositifs d'accueil et d'habitat mis en place ne sont que peu adaptés à leurs besoins et demandes, si bien qu'elles engendrent souvent d'autres problèmes à leur tour.

Il s'avère que des projets innovants à destination de ces populations ont été mis en place pour répondre à des situations d'extrême urgence, nous faisons référence ici au Chemin des Limites à Castres-Gironde par exemple. Pour autant, **faut-il attendre l'urgence pour agir ?** La reconnaissance et la prise en compte des besoins de ces populations est un **enjeu d'avenir** qui nécessite donc d'avoir une pensée sur le long terme : ne pas porter attention aux poches d'exclusion actuelles revient à jouer avec le feu. Fermer les yeux sur les situations de précarité aujourd'hui conduira automatiquement à une amplification des problèmes conduisant alors à de nouvelles situations d'urgence. *"Chaque fois que l'on refuse 1 milliard pour le logement, c'est 10 milliards que l'on prépare pour les tribunaux, les prisons, les asiles de fous."* disait l'Abbé Pierre. Sans dresser un portrait aussi dramatique que l'Abbé Pierre, l'essence du message que nous voulons transmettre aujourd'hui est le même.

Il est important de rappeler également que **tendre la main vers autrui c'est faire société**. Nous vivons tous dans la même société, nous sommes tous dans le même bateau, nous sommes tous interliés. Aider l'autre c'est donc rendre service à la société, et au bout du compte, c'est tout un chacun qui en ressort gagnant. Dans un pays où les valeurs de "**fraternité**" et de "**solidarité**" sont érigées en tant que clefs de voûte de la société, notre message n'est que la transposition de ces valeurs. **Habiter dans des conditions correctes est le premier facteur vers une intégration sociale et professionnelle**. Répondre aux besoins d'habitat et d'accueil des gens du voyage est donc un

investissement sur l'avenir, c'est accompagner des populations dans leur insertion au sein de la société et prévenir de futurs problèmes qui risquent de coûter bien plus à la société s'ils ne sont pas traités en temps et en heure. Il est essentiel de mener des actions dès maintenant pour prévenir de futures et plus nombreuses situations d'hyper-précarité sur le territoire. Et ne pas agir uniquement quand l'urgence survient.

Nous appelons donc à une prise en compte plus systématique des besoins de ces populations, à commencer par le respect des prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Nous encourageons ensuite chaque élu.e de Gironde à oser sortir des sentiers battus et à innover dans l'offre d'accueil et d'habitat. Il s'agit de répondre à des besoins non satisfaits par la ville traditionnelle, innover pour mieux affronter l'avenir. Nous nous sommes attachés à montrer qu'en dépit de leur caractère innovant, les projets présentés dans ce rapport sont réalisables. Alors, pourquoi ne pas faire du Département de la Gironde un territoire porteur d'innovation sur la question de l'accueil et l'habitat des gens du voyage ? Et ainsi enclencher des initiatives en chaîne sur le territoire girondin et au-delà ! Notre étude nous a ouvert les yeux sur un enjeu humain de taille pour la Gironde, et nous espérons pouvoir transmettre ce constat avec vous. Vous avez le pouvoir de faire changer les choses, de catalyser une action politique concrète, de faire de votre territoire un centre d'innovation sociale !

Les étudiants des masters Stratégie et Gouvernance Métropolitaine de Sciences Po Bordeaux et Intelligence et Architecture des Territoires de l'ensapBx

BIBLIOGRAPHIE

Articles de recherche

ADISSON, Félix (2017). "Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines." *Metropolitiques*. 06/01/2017. Accessible à : https://www.metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html [Accédé le 04/12/2019]

CHAUCHET Stéphanie (2017). L'habitat des gens du voyage ou le mode d'habitat permanent en résidence mobile. *Etudes Tsiganes*, 61-62(2), 2017, pp. 84-123

GUILLAUD, Clara (2009). "Interstices urbains et pratiques culturelles". *Implications philosophiques.* Dossier 2019. Accessible à : https://www.implications-philosophiques.org/Habitat/Guillaud1.html [Accédé le 04/12/2019]

LASTRA, Alejandro et POJANI, Dorina (2018). "Urban acupuncture' to alleviate stress in informal settlements in Mexico", *Journal of Urban Design.* 6 février 2018. 23(5) pp. 749-762

Articles de presse

BERTHELIN, Olivier. (2010). "Le cadre juridique : de A comme aire d'accueil à T comme titre de circulation." *La Gazette*. Accessible à : ttps://www.lagazettedescommunes.com/36380/1-le-cadre-juridique-de-a-comme-aire-daccueil-a-t-comme-titre-de-circulation/#aire d'après la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage [Accédé le 04/12/2019]

Sites web

Site web Energies-info. Accessible à: https://calculettes.energie-info.fr/calculettes/estimation [Accédé le 04/12/2019]

Site web Energies Nouvelles. Accessible à : https://www.energies-nouvelles.net/calcul-consommation-eau/ [Accédé le 04/12/2019]

Site web Habitat et Humanisme. La Maison qui déménage. Accessible à: https://www.habitat-humanisme.org/actualites/maison-demenage-laureate-de-france-s-engage/ [Accédé le 04/12/2019]

Site web Mobil'douche. Accessible à : https://sites.google.com/site/mobildouche/ [Accédé le 04/12/2019]

Site web O^2D Environnement - Dalle Gazon O^2D Green. Accessible à: https://www.o2d-environnement.com/solution/dalle-gazon-o2d-green-dalle-engazonnee/ [Accédé le 04/12/2019]

Site web Sanibloc - Location de sanitaires autonomes. Accessible à: https://www.sanibloc.com/produits.htm [Accédé le 04/12/2019]

Site web de la ville de Paris. Accessible à :https://www.paris.fr/pages/une-aire-d-accueil-a-paris-pour-les-gens-du-voyage-4395 [Accédé le 04/12/2019]

Site web de Bouygues Immobilier - À Lyon, un village mobile pour l'insertion de réfugiés. Accessible à: https://www.demainlaville.com/a-lyon-un-village-mobile-pour-linsertion-de-refugies/ [Accédé le 04/12/2019]

Littérature grise

BELLER, Julien (2013). "L'Architecture engagée, Carte blanche à Julien

Beller". *Ecole du Renouvellement Urbain*. Accessible à : http://www.ecoledurenouvellementurbain.com/files/2014/02/140116_carnet-JBeller-125x1901.pdf [Accédé le 04/12/2019]

Conseil Général de la Gironde (2011). *Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage Gironde 2011 - 2017*

Conseil Général de la Gironde (2018). *Diagnostic du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage Gironde 2019 - 2024*

Conseil Général de la Gironde (2019). *Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage Gironde 2019 - 2024*

DUCOURAU, Jean-Marc (2019) "Stationnement de caravanes sur un terrain privé et police du maire", *Conseil national des barreaux : Blog des avocats*, 9 Avril 2019. Accessible à : https://tinyurl.com/sf4to8a [Accédé le 04/12/2019]

FNASAT (2017). *Ancrage et besoins des habitats permanents de résidence mobile : Analyse nationale des politiques départementales*. Mars 2017

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (2013). *Les « gens du voyage » en France*. Dernière modification le 01 octobre 2013. Accessible à : https://cz.ambafrance.org/Les-Gens-du-voyage-en-France [Accédé le 01/12/2019]

Rendu Intermédiaire (2019). *La sédentarisation des gens du voyage. Une étude commanditée par le Département de la Gironde*. 18 juin 2019.

USBEK et RICA (2019). "À Lyon, un village mobile pour l'insertion de réfugiés", *Demain la ville*. Accessible à : https://www.demainlaville.com/a-lyon-un-village-mobile-pour-linsertion-de-refugies/ [Accédé le 06/11/2019

Entretiens

BELLER, Julien. *Echange sur le sujet de l'accueil des gens du voyage* [entretien]. 5 novembre 2019.

BEAUPERE, Hélène. *Echange sur la question des gens du voyage en Gironde*. [entretien] 27 décembre 2019

Famille Paloise. *Installation de Gens du Voyage sur le Campus Universitaire de Pessac-Talence*. [entretien], Pessac, 18 octobre 2019.

Lucas et Sarah. *Cenon-Artigues : les terrains familiaux*. [entretien], Artigues 29 novembre 2019.

Lydia. *Cenon-Artigues : les terrains familiaux*. [entretien], Artigues 29 novembre 2019.

Massias, Jean-Paul. *Etude de terrain à l'aire de la Chaille*. [entretien],Mérignac, 13 octobre 2019

Massias, Pierre. *Etude de terrain à l'aire de la Chaille*. [entretien], Mérignac, 13 octobre 2019.

Marie. *Le Chemin des Limites et la Belle Etape*. [entretien] Castres-Gironde, 15 avril 2019.

Monique. *Installation de Gens du Voyage sur le Campus Universitaire de Pessac-Talence*. [entretien], Pessac, 18 octobre 2019.

Roger. *Visite de l'aire de Toulenne*. [entretien] Toulenne, 18 avril 2019.

Sophie. *Cenon-Artigues : les terrains familiaux*. [entretien], Artigues 29 novembre 2019.

ANNEXES

Beaupère Hélène	Directrice de l'ADAV33, association centrale dans l'accueil et l'accompagnement des populations voyageuses sur le département de la Gironde (27/11/2019).
Beller Julien	Architecte, Président de l'association No Mad's Land spécialisée dans la proposition d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage (05/11/2019).
Cacouault Damien	Architecte et co-fondateur de l'entreprise AGILCARE, qui propose une solution innovante de construction modulaire par panneaux, travaillant avec Habitat et Humanisme sur le projet de "Maison qui déménage" (17/09/2019).
Delzangles Hubert	Professeur de droit de la ville à Sciences Po Bordeaux, connaisseur des règles d'urbanisme et nous ayant appuyé sur le montage juridique de nos projets (18/10/2019).
Loiseau Gaëlla	Membre de l'association Habitat et Humanisme Île-de-France, en charge du projet de "Maison qui déménage" porté par l'association, consistant en l'installation temporaire de maisons accueillant des personnes vulnérables (22/10/2019)
Goubill Morgan	Anthropologue ayant travaillé sur l'accueil des gens du voyage, avec une expérience de terrain et des connaissances précises sur les modes de vie et d'habiter des gens du voyage (11/10/2019).
Nadal Emmanuel	Directeur Général Adjoint à Sciences Po Bordeaux, en charge de la gestion des stationnements illicites des gens du voyage sur le campus (18/11/2019).
Rix Philippe	Président du Diaconat, association dont les missions portent sur l'accueil et l'accompagnement de populations migrantes et vulnérables. Le Diaconat mène actuellement un projet de "Village mobile" à destination de demandeurs d'asile, en rénovant des camions frigorifiques (06/11/2019).

Annexe 1: Tableau récapitulatif des entretiens transversaux réalisés entre octobre et décembre 2019

NO MAD'S LAND

LE PAYS DE CEUX
QUI NE SONT PAS FOUS

PROJET EXPÉRIMENTAL
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Entre soussignés,
le propriétaire du terrain, appelé ci-après « le propriétaire »,
……
et le représentant des gens du voyage accueillis, appelés ci-après « les preneurs »,
……..
La présente convention a pour but de définir les conditions de mise à disposition du terrain cadastré ……
situé……
……..en vue de permettre son utilisation temporaire pour une durée de ……jours, à partir de (date d'arrivée)…… jusqu 'au (date de départ)……pour le stationnement d'environ…. caravanes.

Le propriétaire s'engage durant la période visée à ne pas déposer de plainte contre les occupants pour le simple fait de leur installation.

Le propriétaire autorise les aménagements provisoires suivants : toilettes chimiques, bennes à ordures, compteur électrique forain, autre (préciser)……
……
L'installation et le démontage des aménagements provisoires sont à la charge des occupants ainsi que les frais conséquents à leurs utilisations.

Les occupants s 'engagent à respecter les lieux et la convention sus-visée. Ils s'engagent à quitter les lieux à la fin de la date prévue et à remettre en l'état le terrain. Ils sont responsables de tous les accidents ou dommages qui pourraient résulter de leur présence et de leurs activités, conformément au principe général édicté par le code civil (art. 1382 à 1384)

Les occupants s'engagent à verser la somme de …… par mois, payable d'avance au propriétaire, en compensation de l'occupation du terrain.
Une caution de ……est versée au propriétaire à titre de garantie de toute éventuelle dégradation. Cette caution sera rendue après le départ des caravanes si le terrain est laissé dans un état conforme à celui constaté à l'entrée.

Observations particulières :
……
……

Fait à ……, le ……..

Annexe 2 : Convention d'occupation temporaire proposée par l'association No Mad's Land

Semestre 1	Semestre 2
Étude de terrain à l'aire d'accueil de la Chaille à Mérignac (10/04/2019) Étude de terrain à l'aire d'accueil de Sèves à Toulenne (18/04/2019) Étude de terrain sur le Chemin des limites et à La Belle Etape à Castres-Gironde (15/05/2019)	Rencontres spontanées avec les gens du voyage stationnés sur le campus universitaire (18/10/2019) Étude de terrain à l'aire d'accueil de la Chaille à Mérignac (13/11/2019) Étude de terrain au terrain familial de Cenon (29/11/2019)

Annexe 3: Tableau récapitulatif des études de terrains réalisées entre janvier 2019 et décembre 2019

Rapport final de projet collectif
Sciences Po Bordeaux / ensapBx
Sur une commande du Département de la Gironde
Délivré en Décembre 2019

Rapport rédigé par:
Charlotte HEMERY
Roxane HUBERT
Élisa HUIBAN
Anaïs LE TEUFF
Fabienne NAL
Florent PONNOUSSAMY
Lucie VEGRINNE

Tutrice:
Julie Clerc

Responsables pédagogiques:
Stéphane HIRSCHBERGER
Gilles PINSON

Sur une commande du Département de la Gironde

Référente du Département:
Mylène CONGÉ

Gironde LE DÉPARTEMENT

Forum urbain
Centre d'innovation sociétale sur la ville

Sciences Po Bordeaux
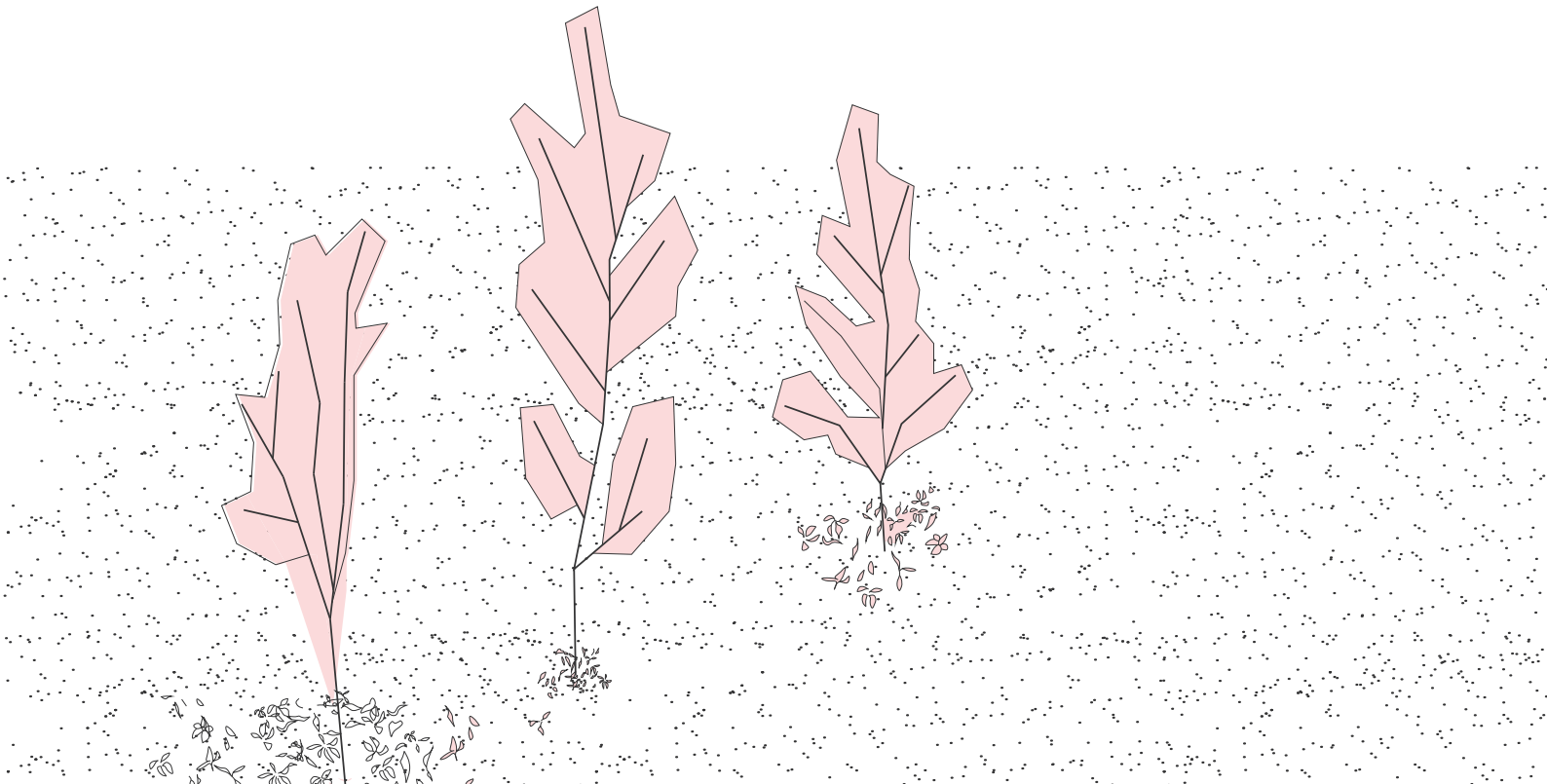
ensap Bx
École nationale supérieure d'architecture et de paysage * Université de Bordeaux *